

M. MÉDARD ÉMARD

(Instituteur en retraite)

Né à Saint-Constant, comté de Laprairie, le 21 janvier 1829.

Décédé à Valleyfield, le 1er août 1915

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef

TRENTE-SEPTIEME ANNEE

L'Enseignement Primaire entre aujourd'hui dans sa trente-septième année d'existence. A cette occasion, notre revue a fait toilette neuve, et elle poursuivra consciencieusement son œuvre pédagogique. Aider le personnel enseignant à mieux remplir sa tâche, voilà notre but. A cette fin, nous continuerons: 1° à fournir chaque mois aux instituteurs et aux institutrices des *études* pédagogiques théoriques qui leur permettront de compléter leur formation professionnelle et de se mettre au courant du mouvement scolaire au Canada et à l'étranger; 2° à donner des modèles de leçons, au chapitre de la *methodologie*, propres à faciliter la préparation des classes; 3° à fournir des *documents*, officiels et scolaires, dont la lecture profitera aux maîtres et aux maîtresses en leur faisant connaître les desiderata des autorités et les travaux des associations pédagogiques; 4° à mettre chaque mois à la disposition du personnel enseignant une *partie pratique*, contenant des textes, compositions, problèmes, etc., etc., très appréciés des maîtres qui y trouvent des matériaux adaptés à chaque degré du cours. Enfin dans *Le Cabinet de l'Instituteur* nous publierons, comme par le passé, une foule de notes, y compris des chants scolaires avec musique, capables d'élever l'âme des éducateurs et de les instruire.

Franchement catholique et canadienne-française, sans aucun chauvinisme, notre revue portera toujours haut et ferme le drapeau que nous arborions, il y a déjà vingt-cinq ans, alors que l'on nous confiait la direction de *L'Enseignement Primaire*.

C.-J. MAGNAN

PÉDAGOGIE

FEU M. MEDARD EMARD

LE DOYEN DES INSTITUTEURS CANADIENS

Le 1er août dernier, s'est éteint pieusement dans le Seigneur, M. Médard Émard, instituteur en retraite et père de Sa Grandeur Monseigneur Emard, Évêque de Valleyfield.

C'est au sortir de la chapelle du couvent des Sœurs de la Providence, où il était en pension, que M. Émard fut terrassé par une syncope. Le vénérable vieillard venait d'entendre la Messe et de recevoir la Sainte Communion, lorsque le Souverain Juge l'appela à comparaître devant Lui.

Cette fin consolante fut l'écho d'une longue et utile vie, pendant laquelle M. Émard pratiqua toutes les vertus qui distinguent les vrais chrétiens.

M. Médard Émard, qui passa quarante années de sa vie dans l'enseignement, naquit à Saint-Constant, comté de Laprairie, le 21 janvier 1829. Il était donc dans sa 86e année, lorsque la mort le frappa, sans le surprendre, car ce digne instituteur fut jusqu'au dernier moment un catholique fervent.

M. Émard consacra toute sa vie à l'enseignement. Il débuta comme instituteur à Malone, N. Y., puis se fixa définitivement dans sa province natale. Durant ses quarante années d'enseignement, M. Émard ne changea de municipalité qu'une seule fois, en 1858, date où il quitta Saint-Constant, sa paroisse natale, pour aller à Saint-Hubert. M. Émard, qui avait été instituteur onze années durant à Saint-Constant, exerça cette profession pendant vingt-neuf ans à Saint-Hubert.

M. Émard a pris sa retraite en 1887.

Au lendemain de la mort du vénéré doyen des instituteurs canadiens, un journal écrivait fort judicieusement:

"Monsieur Émard était le type de l'homme parfaitement honnête et respectable; catholique éclairé et convaincu, il avait le don d'inspirer à ses élèves le goût de la vertu en même temps que l'amour du travail; et, ce fut pour lui jusqu'à la fin de sa vie la plus belle récompense de voir ceux qu'il avait eus sous ses soins et sa direction lui garder le souvenir inaltérable, la reconnaissance affectueuse et la fidélité aux leçons reçues qui sont comme le cachet laissé sur les âmes par le véritable éducateur."

Ce témoignage était bien mérité. A Saint-Constant et à Saint-Hubert, M. Émard fit œuvre de véritable éducateur. Dans ces deux paroisses, il a laissé le souvenir d'un homme de bien, et les nombreuses générations de citoyens honorables qui lui doivent leur éducation lui conservent une reconnaissance qui se prolonge au-delà de la mort.

Homme de principes, d'ordre et de méthode, M. Émard fut aussi un instituteur d'autorité, où la bonté s'unissait à la fermeté. C'était un

homme dans la force du mot qui eut au cœur deux seuls amours, après celui de Dieu, *sa famille et sa classe*. Et dans son âme ces deux nobles foyers se confondaient, au point de l'absorber dans la même mesure. Modeste et studieux, M. Énard fit peu de bruit, mais beaucoup de bien. Il était instruit, solidement instruit, sur les devoirs de son état, et s'intéressait à toutes les questions qu'un homme du monde, particulièrement un éducateur, doit connaître. Lorsque j'eus le plaisir de lier connaissance avec M. Énard, il avait atteint sa quatre-vingt-deuxième année, et je le rencontrai dans la suite, chaque année, à Valleyfield. C'était un vrai bonheur pour moi de causer avec ce vétéran de la carrière pédagogique. Il avait une mémoire des plus heureuses, un esprit vif et délicat. Que de détails précieux sur l'école d'autrefois, je recueillis ainsi de la bouche de ce témoin renseigné d'une époque qui remonte déjà à plus d'un demi-siècle. L'organisation scolaire du vieux temps, les méthodes, les manuels alors en usage; les anciens maitres d'écoles qui jouèrent un rôle si utile avant l'arrivée des Frères et la multiplication des communautés enseignantes; les personnages qui s'intéressaient alors aux choses de l'Instruction publique, etc., etc., revivaient un moment devant moi pendant que M. Énard, de sa parole facile et toujours correcte, traçait le tableau de la "petite école" de jadis. Ces entretiens avec ce noble type de l'instituteur canadien-français, resteront dans ma mémoire et dans mon cœur comme l'un des plus agréables souvenirs de ma carrière.

M. Énard fut le père d'une famille privilégiée. Sur trois fils, l'un devint Évêque, c'est le vénérable Évêque de Valleyfield, l'autre Oblat, le R. P. H. Énard, le troisième, avocat distingué; trois de ses filles sont religieuses dans la communauté des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, ce sont les Révérendes Marie-Lucille, Marie de la Croix et Marie-Philomène. Ses deux autres filles sont mariées, femmes aussi distinguées qu'excellentes épouses.

La vie de cet instituteur, qui a donné ainsi à l'Église du Canada l'un de ses Évêques les plus distingués, un Religieux modèle et trois excellentes Sœurs enseignantes, mériterait d'être racontée par le détail.

Si jamais la Providence me permet quelques années de repos, je tâcherai de faire revivre la mémoire du digne et regretté M. Médard Énard. Une telle vie servirait à l'édification de nos jeunes instituteurs qui apprendraient, à l'école de ce bon maître, que la carrière de l'enseignement n'est vraiment digne que de ceux et celles qui y entrent par vocation et en acceptent toutes les responsabilités face à Dieu, sachant bien que l'éducateur chrétien a charge d'âmes en même temps qu'il doit fournir à son pays des citoyens honnêtes, laborieux et éclairés.

C.-J. MAGNAN

LA DISCIPLINE

(CONFÉRENCE DONNÉE PAR MONSIEUR F.-X. ROSS, V.G. ET PRINCIPAL DE L'ÉCOLE NORMALE DE RIMOUSKI, DEVANT LES ÉLÈVES-MAITRESSES, A UNE SÉANCE DU CERCLE PÉDAGOGIQUE DE CETTE INSTITUTION) (1)

1ère Partie

Mes enfants,

Pour compléter mon sujet sur l'action d'une éducatrice, je vais vous parler de la discipline.

Que faut-il entendre par discipline? Est-ce, comme vous le trouvez en certains manuels, l'observation des règlements de la classe, de manière à obtenir le silence et l'ordre dans les divers exercices? Oui, dans doute, c'est cela, mais ce n'est qu'une partie de cela. Je veux dire: ce n'est qu'une partie infime de la discipline, la partie la moins relevée, c'en est le côté matériel. Cette discipline, si elle est seule, est un corps sans âme, indigne par conséquent d'être le but, l'objet principal de l'éducation prise dans son sens élevé. La discipline matérielle peut s'obtenir à coups de bâtons, c'est celle des Allemands: les soldats vont au feu avec le mouvement mécanique d'une puissante machine qui obéit à un ressort tant qu'il n'est pas dévidé. Ils s'avancent ainsi à la mort comme un troupeau à la boucherie, parce qu'ils sentent que leurs officiers sont là, prêts à leur tirer dans le dos s'ils fléchissent, et ils marchent. L'abbé Larsimont me disait récemment que l'armée allemande est admirable au regard, et impressionnante par la régularité avec laquelle elle avance sous le feu effrayant des adversaires: les rangs entiers qui s'effondrent sous la mitraille, sont remplacés par les rangs qui suivent et se succèdent sur la ligne de mort. On dirait un mécanisme inconscient qui vient s'effriter sur la muraille de feu que lui opposent les obus, la mitraille et les balles des Alliés. Mais quand les chefs ne sont plus là, quand le soldat est abandonné à lui-même, la discipline n'existe plus, chacun pense à soi et s'en retire par le moyen qui lui est le plus profitable personnellement. C'est une discipline matérielle, brutale, qui met les corps en mouvement, mais qui donne à l'âme ni élan ni déploiement d'activité.

Évidemment, une telle discipline ne mérite pas qu'on s'en occupe en éducation, si ce n'est pour la flétrir.

L'éducation, faut-il vous le rappeler, est le libre déploiement de toutes les activités de l'homme. C'est la discipline qui règle ces activités pour

(1) Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs, cette précieuse primeur que nous avons obtenue de la bienveillante bonté du distingué Principal de l'École normale de Rimouski.

leur communiquer la rectitude et la puissance, en d'autres termes pour les diriger vers leur objet et leur faire atteindre la plénitude de leur action. Comprenez bien ceci : quand on parle des activités de l'homme, de l'enfant, on entend les sources d'action qu'il possède, ses puissances d'agir. L'esprit agit pour comprendre, c'est une activité; le cœur s'agit pour tendre à un bien, c'est une activité; la volonté se dresse pour se fixer sur un objet quelconque, c'est encore une activité; les passions qui grouillent dans l'âme et qui cherchent à se satisfaire, soit pour le bien soit pour le mal, tout cela c'est de l'activité.

Eh bien, la discipline est la force qui s'empare de ces activités, non pour les éteindre, mais pour les remettre en bonne voie, les diriger vers son but, les stimuler au besoin, les rendre souples et puissantes à agir par elles-mêmes, par le libre usage de la volonté de l'homme. Cette force qui dirige toutes ces activités ne peut pas, ne doit pas être une force du dehors; c'est de l'intérieur qu'elle doit partir, c'est à l'intérieur qu'elle doit résider: c'est dans l'intelligence, c'est dans la volonté, c'est dans la conscience, c'est dans l'âme qu'il faut la développer. Quand une fois elle est installée là, la discipline extérieure qui se manifeste par la régularité des mouvements, l'ordre dans les exercices, la soumission au commandement, cette discipline extérieure, dis-je, est assurée par une facile surveillance. Y êtes-vous? la discipline intérieure est l'âme, l'autre n'est que le corps mis en mouvement par elle. Sans cette discipline intérieure qui est une âme, on peut faire des mannequins, des automates, des mécanismes, on ne fait pas d'hommes. Avec la discipline extérieure on peut conduire à l'abattoir, à la boucherie; seule la discipline intérieure conduit à l'autel du sacrifice, à l'immolation qui en est la plénitude.

Voyez-vous la différence, mes enfants? elle est assez notable pour être remarquée. Et avec cette idée de la discipline nous rentrons dans notre thèse générale de l'éducation, reprise sous mille formes: il faut agir sur l'intérieur, il faut amener le libre épanouissement de toutes les facultés, il faut apprendre à l'élève à agir par lui-même, à obéir à des motifs d'ordre supérieur qui développent les plus nobles puissances de son âme.

Si vous voulez maintenant faire entrer dans une définition tous les éléments qui constituent la discipline, je dirais que c'est un ensemble de mesures sagement combinées qui agissent sur l'intérieur de l'enfant, sur sa conscience, sa volonté, son caractère, pour l'amener, par des motifs élevés, à se conduire lui-même spontanément et librement, suivant les règles du devoir d'abord, et comme conséquence, suivant l'ordre extérieur qu'on est en droit d'attendre de lui.

Ainsi, remarquons-le encore une fois, l'ordre extérieur n'est que la conséquence de l'ordre intérieur. Ce dernier est l'âme, l'autre en est la manifestation au dehors.

Combien donc se trompent ces éducateurs qui font consister toute la discipline dans un calme tout extérieur et dans une régularité toute mécanique

qui leur procure sans doute le repos et la paix, mais qui ne développe en rien l'initiative morale ni le caractère de l'élève. On peut obtenir le même résultat avec des mannequins ou des marionnettes que l'enfant remue à sa guise au moyen de ficelles. La régularité passive de ces mouvements ne les empêche pas d'être mannequins ou marionnettes. Il leur manquera toujours une âme qui anime leurs mouvements. Il n'y a pas d'éducation là où l'on n'arrive pas à faire agir par un mouvement qui procède de l'âme. C'est là qu'est le moteur, c'est là, dans l'âme, qu'il faut créer la puissance. Pardonnez mes répétitions: je veux être compris.

Prenons des exemples et des faits. Je vous parlais, dans ma dernière conférence, d'un professeur qui menait ses élèves à coups de férule et obtenait,—ce qui arrive parfois,—un silence à peu près parfait. Je vous disais que c'est là un excès de fermeté, la raideur, la dureté, qui ne s'adresse pas à l'âme de l'enfant, mais à son échine, et nous avons plaint les pauvres enfants soumis à un tel régime. Non, n'appellez pas cela "discipline", n'abusez pas de la valeur des mots. Si l'on peut obtenir ainsi l'ordre extérieur, ce ne peut être que temporairement et au détriment de l'ordre intérieur qui doit nous préoccuper avant tout. Si nous n'avions pas tant d'échines souples qui révèlent des âmes d'esclaves, les droits de la race canadienne-française seraient moins compromis. Cette discipline, mes enfants, elle peut être nécessaire dans les casernes, dans les prisons, au milieu des forçats, parce que les instructeurs ou les geôliers n'ont pas mission ni capacité pour entreprendre le long travail de formation intérieure que l'on doit assurer dans les maisons d'éducation. Mais les hommes de cœur qui sont forcés d'exercer une telle contrainte gémissent intérieurement de l'ingrate besogne qui leur est dévolue. Encore la religion s'efforce-t-elle de pénétrer dans ces geôles pour y introduire les procédés qui s'adressent à l'âme.

Attention, mes enfants, on a une tendance effrayante, quand on exerce le commandement, à s'arrêter à cet ordre extérieur, et à ne pas pénétrer plus avant. Quand on a assez d'autorité pour être obéi au geste et pour arrêter tout désordre par un froncement de sourcil, on est porté à se complaire dans la crainte que l'on inspire aux autres et à se délivrer de brillants certificats d'éducation. Si on ne va pas jusque là, on fait trop souvent consister toute la perfection de sa discipline dans l'absence de tout mouvement désordonné, sans se demander quels motifs suppriment ces mouvements. Une légèreté qui fait manquer au silence est traitée comme une chose très grave, et une indolence habituelle, pourvu qu'elle ne nous cause aucun ennui, ne nous émeut pas. On fait grand cas d'une irrévérence en notre présence et on ne s'inquiète pas des irrévérences silencieuses qui s'accomplissent au fond de l'âme. On réprimera sévèrement une explosion trop bruyante de cette bonne joie qui part du cœur, et on restera indifférent, parce qu'elle n'affecte pas l'ordre extérieur, devant une taciturnité sombre et silencieuse qui est souvent causée par les pires désordres de l'âme.

man
trati
Une
moy
la c
teur
rem
l'enf
men
telle
fran
mau
mêm
qui
l'am

C'es
sans
par
pas
la sy
à s'
un c
l'esp
d'éd
"Ma
son

d'all
met
qui
comp
sur
froid

nat"
élève
la m

raiso
d'int
vain
forte
sous

Ce n'est pas que je veuille dire, mes enfants, qu'il faille glisser sur les manquements au silence, les manques de respect, les tapageuses démonstrations qui troublent l'ordre. Non, vous me connaissez mieux que cela. Une bonne discipline fera disparaître ces désordres, et nous en verrons les moyens. Mais préoccupé avant tout d'obtenir la discipline intérieure de la conscience, du sentiment de l'honneur, de la volonté et du cœur, l'éducateur averti saura toujours distinguer entre les motifs qui font agir son élève, remontera toujours à la cause et cherchera le ressort qui peut remettre l'enfant dans l'ordre en élevant son moral. Je pardonnerai plus facilement une faute, assez grave même, contre l'ordre, quand elle est accidentellement provoquée par une exubérance de vie, une légèreté, un excès de franchise, qu'une faute beaucoup moins grave mais qui manifeste une mauvaise disposition habituelle, une absence de travail intérieur sur soi-même. Je veux l'ordre extérieur, mais je veux qu'il provienne de l'ordre qui règne à l'intérieur de l'enfant. Quand je le réprimerai, ce sera pour l'amener à rétablir cet ordre intérieur.

Vous savez ce que Mgr Dupanloup appelle "les vertus de pensionnat". C'est un ensemble de petites observances extérieures, lesquelles pourront sans doute entrer dans une bonne discipline, mais qui ne sont inspirées par d'autre souci que par la perfection du dehors. Elles consistent à ne pas parler quand la cloche a sonné, à ne pas rompre les rangs, ni en défigurer la symétrie quand on est en marche, à se croiser les mains de telle manière, à s'agenouiller en trois temps, à avoir telle courbure à la chapelle, à faire un certain nombre d'actes surrogatoires de dévotion, puis à s'arrêter là, l'esprit gonflé d'une sotte vanité qui fait croire qu'on est un monument d'édification et de perfection. Cela va bien tout le temps du pensionnat. "Mais voici bien une autre affaire". La jeune fille s'en va dans le monde, son pensionnat terminé. Plus de cloche pour lui imposer silence, plus d'allées en rangs symétriques, là on ne se croise plus les mains, on ne se met plus à genoux en deux temps, si on s'y met, on n'a plus personne à qui confier ses petits actes de dévotion surrogatoire pour en recevoir des compliments. Les vertus de pensionnat s'effondrent, et reste seul le vide sur lequel reposait la vanité gonflée. L'habitude de se faire violence à froid ne peut produire d'autres résultats.

Et voilà pourquoi Mgr Dupanloup peste contre ces "vertus de pensionnat", et tous les éducateurs lui donnent raison. Il ne faut rien espérer des élèves qui ne font à la religion que les sacrifices exigés par le règlement de la maison.

Voici, à la place, ce qu'obtient une forte discipline qui s'adresse à la raison, à la conscience, à la volonté, pour cultiver les convictions, la droiture d'intention, la piété et les sentiments de vertu. Elle vise d'abord à convaincre de la nécessité de régler son intérieur, à implanter dans les âmes de fortes convictions chrétiennes sur la nécessité de l'ordre, du devoir accompli sous le regard de Dieu, de corriger sa vanité, sa paresse, sa dissipation,

son égoïsme, de s'imposer de généreux sacrifices pour atteindre ces résultats. Puis les actes extérieurs sont dirigés en ce sens, c'est-à-dire qu'on règle l'extérieur en exerçant les forces vives de la raison et du cœur. Il faut savoir que les petits actes de vertu ne valent quelque chose que s'ils reposent sur les pratiques essentielles de la piété chrétienne qui sacrifie ses défauts, et sur les solides vertus qui s'établissent dans le cœur, — que les mains jointes, les yeux baissés, les langues muettes, les prostrations, n'ont de valeur que s'ils manifestent une piété vraie ou un amour de l'ordre qui a son siège dans le cœur.

Madame de Maintenon disait à l'une de ses jeunes filles de Saint-Cyr, au sortir de la chapelle: "Je suis fort contente de votre extérieur, cela va à merveille; mais c'est à vous de voir si c'est par respect pour la présence de Dieu que vous vous contraignez, car si vous ne le faisiez que pour les créatures, votre peine serait bien inutile". La même Madame de Maintenon écrivait un jour: "Je crains qu'il y ait des maîtresses plus affligées quand leur classe a fait du bruit dans un corridor que le jour où il se sera fait quelque chose qui aura déplu à Dieu...—" "Une de mes maîtresses, écrit-elle encore, me dit fort simplement qu'elle ne pouvait souffrir que ses filles fussent trouvées en faute et que c'était là son faible. Il est grand, lui dis-je, et se fait bien sentir à la jeunesse à qui rien n'échappe et qui remarque aisément qu'une maîtresse se soucie moins d'établir la vertu dans sa classe que de la faire paraître dans un ordre merveilleux. Je ne puis assez vous répéter combien je crains qu'on se contente de régler l'extérieur".

Monseigneur Dupanloup écrit à propos du défaut que je vous signale: "Une grande partie du mal vient de ce que même de bonnes institutrices (il parle de maisons d'éducation religieuses) se reposent trop sur le règlement, et ne cherchent pas à agir sur l'âme de leurs élèves: elles ne s'occupent qu'à régler l'extérieur et n'exercent aucune force vive du cœur et de la raison de ces enfants. Si elles cherchaient surtout à travailler sur les consciences et le fond des cœurs, elles arriveraient moins vite à un certain succès apparent, mais tout serait effectif; les efforts obtenus conduiraient à d'autres efforts et l'on ne se bornerait plus à appliquer de jeunes et brillantes facultés quelquefois à des riens ou à de vraies niaiseries".

Ce sont nos maîtres, et nous ne pouvons dire ni plus fort ni mieux.

Une discipline tout extérieure, outre qu'elle ne développe pas les énergies morales, rétrécit singulièrement l'esprit et la conscience. Elle sera cause que telle élève s'accusera au tribunal de la Pénitence d'avoir manqué au silence dans un corridor ou en classe, et qu'elle ne songera même pas à confesser sa paresse, à corriger ses défauts, ses jalousies, ses manquements à la charité, une négligence habituelle à accomplir ses devoirs, un laisser-aller général dans la pratique des vertus qui doivent la préparer à son avenir. Remarquez-le bien, mes enfants, manquer au silence en classe ou dans un corridor n'est pas matière à confession, — vous voyez que je ne veux pas vous exagérer la doctrine; — ce peut n'être que la satisfaction

légitime d'un besoin naturel, pour quelques-unes qu'un long silence comprime trop violemment (et sur 86 élèves il doit s'en trouver dans ce cas); si c'est le résultat d'une immortification habituelle que vous ne cherchez pas à combattre, le défaut est beaucoup plus grave que la faute, et c'est lui qu'il faut surveiller, combattre et traîner jusqu'aux pieds du confesseur pour qu'il en crève de honte (le défaut).

Mais, mes enfants, ce qu'il y a de beau, ce qui me ravit dans une communauté, ce qui ravit le cœur de Dieu, c'est que tout un ensemble de jeunes personnes, pleines de vie et d'exubérance, acceptent volontairement, librement, de se faire violence par amour de la vertu, pour s'édifier mutuellement, pour donner à leur communauté le spectacle d'une vie réglée et ordonnée, pour s'habituer à faire passer le devoir avant les petites satisfactions personnelles, à dominer ses mouvements intérieurs pour en garder le contrôle et la direction, pour, en un mot, se rendre capables, par l'habitude de petits sacrifices volontaires souvent répétés, de pratiquer, quand le temps en sera venu, les sacrifices plus considérables exigés par les devoirs d'état.

Voilà la bonne discipline: elle habitue à agir par soi-même sous l'inspiration d'un motif supérieur, elle rend capable d'observer l'ordre en l'absence des maîtresses aussi bien qu'en leur présence. Je pardonnerais tout à mes élèves en classe si je savais qu'elles sont irréprochables quand la surveillance ne s'exerce pas sur elles; car je me dirais, en changeant quelque peu les paroles de Notre-Seigneur: "Elles auront toujours des vertus à exercer, mais moi elles ne m'auront pas toujours".

Ne soyez pas surprises de la largeur de mes vues en fait de discipline extérieure. La suite de mes entretiens vous prouvera, comme ma conduite vous l'a prouvé déjà, que j'y tiens beaucoup. Mais avant d'aborder les détails, j'ai tenu à vous donner la notion exacte de ce qu'il faut entendre par discipline, et vous retiendrez ceci au moins, j'espère, à savoir que la discipline purement extérieure n'est pas un idéal en éducation, et qu'il faut discipliner l'esprit, la conscience, le cœur et la volonté en même temps que les actes extérieurs, c'est-à-dire que la discipline extérieure ne vaut rien sans la discipline intérieure.

L'épargne et l'enfant

Un enfant qui économise est déjà un petit homme. L'économie est une vertu. C'est l'ordre dans les dépenses. Mais chez un enfant, l'ordre dans la dépense, c'est certainement le sacrifice de quelques douceurs et cette maîtrise de soi en face de la convoitise, c'est de la vertu. Les vertus se tiennent. L'épargne fera donc de l'enfant, un citoyen rangé: au contraire le prodigue, le gaspilleur, n'est-il pas prédisposé à l'entraînement de ses caprices ou de ses passions, lorsque l'âge les fera plus fortes et plus impérieuses ?

Oui, cet enfant sera une proie plus facile parce qu'il n'est pas habitué à se renoncer.

L'économie n'est pas l'avarice, ni la mesquinerie, ni la chicherie. L'économie ne ferme pas le cœur à la charité envers les pauvres; mais elle ferme la porte au scope et à la cigarette. Et cela est bien, et cela, chez un petit enfant, souvent c'est de l'héroïsme.

A la caisse donc, chers enfants, les sous que vous recevez, Un sou par ci, un sou par là, fait au bout de l'année une jolie somme dans la caisse. Mais cette somme d'argent indiquera chez vous une grande somme de courage. Le courage que vous aurez exercé en vous privant d'une foule de petites jouissances quelquefois dangereuses, d'autres fois honnêtes mais inutiles.

Et ce courage remporté souvent dans de petites victoires fera de vous des hommes par le caractère bien avant que vous le soyez par la taille et par l'âge.

(*Le Progrès du Saguenay*)

Pedagogic organization of schools

(SCHOOL REGULATIONS OF THE CATHOLIC COMMITTEE) (1)

VII. SPECIAL METHODS OR THE TEACHING DEVICES.—Special methods or teaching devices are the teacher's tools; they are the practical means by which the general methods and systems of teaching are put into operation. It is worthy of remark, however, that notwithstanding the difference made between a method of teaching, a system of teaching, and a teaching device, the distinction between them is sometimes very slight. Even in the language of pedagogy they are frequently confounded.

Thus understood, the special methods or teaching devices may be of many different kinds. Only the principal ones will be mentioned.

VIII. INTUITION IN TEACHING.—To teach intuitively is to employ a concrete object in developing an abstract idea. Thus to employ marbles, blocks, or kindergarten sticks in giving children an idea of numbers, of units, of tens; pictures in explaining a historical event or a lesson in catechism; to show the pupil a square of paper, or a cube before beginning the study of these geometric figures, or teaching them to draw them; to place blackboard sketches, or, better still, a globe before the pupils, in order to give them an accurate idea of the shape of the earth, of the outline of a lake, of the course of a river,—are all classified under the name of intuitive teaching.

(1) See *L'Enseignement Primaire* of June 1915.

If the teacher really desires to be understood, his teaching should be intuitive, and this should be especially the case in dealing with the younger children. Useful and even necessary in all the divisions of the elementary course, this device is also very helpful in the upper grades;—for instance, when new ideas are introduced; and generally in lessons on the natural sciences.

To be a competent teacher one should be expert in using this device.

IX. THE BLACKBOARD.—It has been said, and with truth, that a blackboard is equivalent to an assistant teacher. As a means of teaching intuitively, its utility is unlimited. It cannot be used too much. It is an open book, common to the whole class, to teacher as well as pupils. It should be almost constantly under their eyes. It is on the blackboard especially that—while developing the faculties of invention and observation of the pupils—both teacher and pupils should study, in concert, all the branches of the programme. No other means is better fitted to strike the imagination of the pupils, to fix their attention, to make them active participants in the struggle for knowledge, to put life and interest into both lessons and correction of exercises. It is the time-saver *par excellence*.

Let the pupils be often sent to the board to answer the test questions, by which the teacher ascertains that they understand and remember the subjects they have been taught.

Hygiène

DE LA VUE ET DE L'OUÏE DES ÉLÈVES

Au début de l'année scolaire, les maîtres et maîtresses, à quelque institution qu'ils appartiennent, feraient un bel acte d'humanité s'ils voulaient bien examiner aussi minutieusement que possible la vue et l'ouïe de leurs élèves.

Cette opération est assez simple et facile.

On se rendra compte du degré plus ou moins parfait de la vue d'un enfant en lui faisant lire, sur le tableau noir, des caractères alphabétiques de différentes grandeurs: cet enfant se rapprochant et s'éloignant du tableau.

On fera l'examen de l'ouïe en posant à l'enfant, une série de questions sur un sujet qu'il connaît bien et auxquelles il est sensé pouvoir répondre facilement. Pour cette dernière opération, l'élève sera placé à différentes distances de la tribune et à différents endroits dans la classe.

Il est entendu que la lumière sera bonne et que le maître parlera distinctement: deux conditions que l'on ne doit jamais négliger si l'on connaît bien son devoir.

Ils sont plus nombreux qu'on ne le pense les enfants que l'on néglige, les croyant peu ou pas intelligents parce qu'ils sont timides, lents et distraits. Ces enfants sont des malades aussi intéressants que les autres élèves et qui se développeraient normalement si l'on se donnait seulement la peine de les observer de plus près.

Ces pauvres petits êtres devront, à l'avenir, être l'objet d'attentions particulières, et, lorsque le maître aura compris que leur apparente faiblesse morale est la conséquence fatale d'une infirmité physique, il expliquera le cas aux parents, et un bon médecin aura vite fait de rendre à l'enfant l'usage normal des facultés paresseuses ou maladroites.

Nous reviendrons sur le sujet.

J.-G. PARADIS, M.D.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU DESSIN

— 1 —

Nous sommes heureux, en ce commencement d'année scolaire, de pouvoir dire, avec M. le Surintendant: *"Tout nous indique que l'enseignement du dessin est en progrès sensible, et que le temps n'est plus guère éloigné où il répondra pleinement aux vœux du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et du Gouvernement"*.

Bravos et félicitations aux nombreux fervents du dessin vrai.

— 2 —

N'oublions pas que pour l'octroi des primes de succès dans l'enseignement général, il est tenu compte aussi des résultats obtenus en dessin.

— 3 —

Le dessin doit être enseigné conformément au *"Programme"* et aux *"Recommandations"* officiels, lesquels ont été publiés dans *"L'Enseignement Primaire"* d'octobre 1914, page 88.

— 4 —

On trouvera des renseignements détaillés sur l'application facile du programme du dessin, dans *"L'Enseignement Primaire"* des trois dernières années.

— 5 —

Aucun travail de dessin ne sera plus transmis au Département de l'Instruction publique s'il n'est exécuté: (a) d'après nature ou d'imagination (*pas de copies de gravures*); (b) sur des feuilles approchant 7 x 10 pouces.

— 6 —

Il est grandement désirable que tous les exercices de dessin soient tracés dans des cahiers spéciaux, format 7 x 10 pcs—perforés et non lignés: genre cahiers "GUAY" (voir "*L'Enseignement Primaire*" de juin dernier—1915—page 595).

Entre autres avantages, ces cahiers sont d'un *extrême bon marché*, et surtout ils permettent à la maîtresse, aux parents et aux visiteurs, aussi bien qu'à l'élève de se rendre compte, d'un coup d'œil, du nombre et de la suite des travaux exécutés et des *progrès réalisés*.

Quant au dessin à conserver chaque mois, dans les archives de l'école, quoi de plus simple pour l'institutrice, (grâce à la perforation de ces cahiers), de l'en extraire à temps et proprement.

— 7 —

Par les beaux jours du commencement de l'année scolaire, dessinons dehors, dessinons beaucoup dehors. (Voir "*L'Enseignement Primaire*" de juin 1914, page 595).

— 8 —

Ne cherchons pas tant à obtenir de *beaux* dessins, qu'à développer les facultés par des exercices rapides, nombreux et variés, (toujours d'après nature ou d'imagination).

— 9 —

Aux degrés élémentaires surtout, deux motifs différents peuvent occuper un *même côté* de feuille, pourvu que cette feuille soit divisée en deux rectangles égaux: un dessin, (*pas plus*) dans chaque rectangle. (Voir "*L'Enseignement Primaire*" de décembre 1914, page 210).

— 10 —

Ce n'est pas à nous qu'il faut écrire pour se procurer les manuels de dessin signalés dans "*L'Enseignement Primaire*" d'octobre 1914, page 92.

Envoyer commande, *accompagnée d'un mandat-poste, couvrant prix et transport*, aux adresses mentionnées: soit directement, soit par l'entremise d'un libraire canadien.

Ce qui importe le plus chez l'institutrice pour réussir dans l'enseignement

I.—LE SAVOIR (1)

Le proverbe qui dit : "Savoir c'est pouvoir" trouve, je crois, son application adéquate dans l'enseignement. Il faut avoir de la science pour enseigner aux autres, et les progrès chez les élèves dépendront en grande partie de la science de l'Institutrice.

Cette proposition est si évidente qu'il semble inutile d'en faire la preuve. Cependant n'a-t-on pas dit que le manuel aux mains de l'institutrice peut suppléer à son manque de science ? N'a-t-on pas dit pareillement, et avec une certaine pointe de malice à l'adresse des savants, que le maître n'est pas tenu de savoir tout ce qui se trouve dans les livres ? Et vous, compagnes académiciennes, qui prétendez que la méthode est à la base de tout succès dans l'enseignement, dites-moi, quels résultats avantageux obtiendrez-vous si, avec elle, vous ne possédez pas les sciences que vous voulez enseigner ? Vous pouvez employer les meilleurs procédés pédagogiques possibles, je soutiens que vous ne parviendrez jamais à donner à vos élèves une science que vous ne possédez pas, et c'est logique : peut-on donner ce qu'on n'a pas ?

Et vous, qui attachez tant d'importance à la discipline, à la dignité, au dévouement, croyez-vous que ces qualités, quoiqu'utiles à l'institutrice, seront pour cela un gage de succès si, encore une fois, cette institutrice ne sait pas sa langue, son histoire, sa géographie ?

Permettez-moi de vous dire ce qu'en pense Gabriel Compayré dans son traité de Pédagogie : "Quand le maître arrivera dans sa chaire sachant bien ce qu'il doit faire, ce qu'il veut dire ; quand tout pénétré de son sujet, il pourra suivre sa pensée sans effort, il aura d'abord cette garantie qu'il intéressera plus aisément ses auditeurs, qu'il les conduira plus sûrement à son but ; et en même temps, affranchi de la préoccupation de chercher ses idées et ses mots, d'organiser sa classe sur l'heure et par une sorte d'improvisation, il pourra plus facilement surveiller son petit monde, être tout à tous et ne rien laisser passer d'incorrect ou d'anormal dans la conduite de ses élèves". Et ailleurs, il dit : "Un maître dont la science n'est pas discutée, qui ne s'embrouille jamais dans ses leçons, qui parle avec netteté, se fera écouter religieusement".

Et cette science quelle sera-t-elle ? Le Chanoine Auger nous répond : "L'institutrice doit connaître amplement les matières du programme. Comment, en effet, enseigner aux autres ce qu'on ne sait qu'imparfaitement soi-même ?" Et plus loin il ajoute : "A l'École normale, toutes les matières et toutes les leçons sont choisies pour préparer l'élève-instituteur à sa mission

(1) Travail lu à la séance du 11 mars 1915 du Cercle pédagogique de l'École normale de Nicolet, par Mlle Annette Cauchon.

future. Qu'il profite bien de son temps; qu'il exerce toutes ses facultés; qu'il s'assimile les différentes matières".

Donc, en premier lieu, l'institutrice doit savoir parfaitement tout ce que comprend le programme d'études. Mais, lui sera-t-il permis de s'arrêter là? Nullement. L'institutrice véritablement éprise de savoir visera continuellement et par des études régulières, et par des études quotidiennes à élargir sans cesse le cadre de ses connaissances. Et ces connaissances acquises sur toutes sortes de sujets ne seront pas un vain ornement dans son intelligence. Je m'explique: L'institutrice savante saura captiver l'attention de ses élèves en leur racontant une anecdote suggérée par un mot de grammaire, de dictée, que sais-je. Cet exemple ainsi illustré sera gravé à jamais dans l'intelligence des enfants qui, se rappelant l'exemple, en déduiront facilement la règle, puis il résultera pour les élèves, un grand intérêt à leur classe, car nous le savons, l'enfance est avide de connaissances historiques, et ces petits récits ne sauraient que les instruire tout en formant leur intelligence, leur jugement et très souvent même leur cœur. Mais, ce n'est pas seulement par l'anecdote que l'institutrice cultivée saura se rendre intéressante. S'agit-il d'une leçon de choses? Elle tient en réserve quelques détails piquants sur l'objet de sa leçon. Est-ce l'heure de la géographie? Voilà qu'une description imagée vient suppléer à la sécheresse du manuel. Et c'est ainsi qu'avec l'institutrice au savoir étendu, toute leçon devient à la fois pleine d'attrait et pleine de profit. Une telle institutrice peut tout dans son école. Aucun obstacle ne saurait empêcher le succès qu'elle rêve, car toujours sa science sera là pour l'éclairer.

Laissez-moi tenter un dernier argument qui a son importance, je crois. Quelle est la grande préoccupation de nos gouvernants, concernant le bon fonctionnement de nos écoles primaires? C'est l'assiduité à la classe. Tous les ans, on relève minutieusement les statistiques de la présence moyenne, et l'on tente tous les moyens pour en augmenter le pourcentage. Dans certains pays, on a même fait l'école obligatoire. Existe-t-il un moyen encore plus puissant que les lois pour atteindre ce but et qui exerce son action à la fois sur les parents et sur les enfants? Oui, cet aimant qui attire les enfants à l'école, c'est la science de l'institutrice. Lorsque à l'ouverture des classes, on apprend, dans le rang, l'arrivée d'une nouvelle institutrice, vite, on s'informe de sa science, de ses capacités intellectuelles. Si l'on apprend qu'elle n'est pas savante, très souvent on garde ses enfants à la maison; l'expérience de chaque année le prouve. Si, au contraire, on dit: "C'est une savante" quelle confiance on a en elle. Les savants ont le privilège de l'infailibilité! Et l'institutrice qui jouit de ce privilège possède un appât, et pour attirer les enfants à son école, et pour se concilier l'estime des parents.

Et, Mesdemoiselles, qu'est-ce donc que nos programmes d'études?
Qu'est-ce donc que nos examens, nos terribles examens trimestriels?
Qu'est-ce donc que ces diplômes, ces brevets de capacité, ces permis d'en-

seigner qu'on exige de ceux qui veulent faire la classe, partout et dans tous les pays? Qu'est-ce donc, chères compagnes, que votre travail ardu de tous les jours, sinon des preuves palpables que le savoir est nécessaire pour enseigner.

Institutrices, quelles que soient vos qualités morales, vous n'atteindrez pas, dans votre école, le but intellectuel que vous vous proposez, si vous ne possédez parfaitement le savoir. Soyez savantes et vous aurez la clef du succès.

DOCUMENTS SCOLAIRES

141e Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'École normale Jacques-Cartier

(28 mai 1915)

Présents: MM. A.-C. Miller, président; J.-P. Labarre, vice-président; l'abbé A. Desrosiers principal de l'École normale Jacq.-Cartier; l'abbé Nazaire Dubois, visiteur général des Écoles catholiques de Montréal; le R. P. Archambault, S. J., MM. J.-N. Perrault, directeur général des Écoles catholiques de Montréal; A. Leblond de Brumath, L.-W. O'Donoghue, trésorier; Zotique Guérin, principal de l'école Boucher de LaBruère, A. Méthot, principal de l'école Ste-Croix; Patrick Ahern, principal de l'école Sarsfield, Denis Malone, principal de l'école Edward-Murphy; H. Mondoux, principal de l'école Montcalm; Patrick Malone, J.-L. Tremblay, C. Bellefleur, R. Bachand, D. Caplett, Léo Tassé, H. Baril, J. Colpron, J.-R. Loranger, Euclide Dechatelet, H. Brazeau, Henri Guay, Anthime Lacombe, G. Morel, Louis Hébert, C.-E. Girardin, Raoul Laberge, Ls-Philippe Paré, J.-A. St-Jacques, E. Deslauriers, J. Brabant, Emmanuel Robert, Arthur Girard, J.-S. Maynard, A. Lefebvre, G.-E. Pagé, A. Lefrançois, J.-R. Paquin, A. Létourneau, R. Létourneau, J.-A. Langlois, C.-E. Nepveu, H. Pilon, M. Dionne, J.-Bte Martel, Ant. Maltais, Aristide Magnan, J.-Eug. Belcourt, J.-A. Lussier, F. Gougoux, O. Roy, Eug. Bertrand, P. Guimont, J.-G. Gagné, Alph. Fournier, G. Roy, J.-D. Tourigny, Yves LeRouzès, F.-X. St-Laurent, A.-L. Auger, Nap. Belisle, J.-B. Turcotte, J.-A. Primeau, S. Boutin, J.-Z. Guérin, Louis LaBonté, Léon Fabre, J.-B. Vallières, N.-Eudore Gobeil, Louis Arcand, A.-P. Nobert, A.-G. Langlois, J.-S. Boivin, Paul Létourneau, L. Hébert, Albert Sauvé, J.-L. Louis-Seize, H. Morin, E. Lefebvre, Maurice Tassé, Harry Lessard, J.-H.-Donat Champagne, L.-R. Simard, J.-E. Simard, Omer Carrières, Paul Bilodeau, J.-C. Mioussé, J.-A. Lacomte, David Mathieu, J.-A. Morin, A. Cléroux, J.-A. Lefrançois, L.-M. Filteau, J.-H. Dussault, J.-E. Giguère, John Hogan, Oscar Gratton, J.-B. St-Amour, G.-A.-C. Trudel, J.-L. Beaugard, J.-J. McCullen, Alex. Dorais, J.-Ed. Corbeil, J.-E. Renaud, H. Farmer, Samuel Laprade, J. Lyng, P.-E. Smith, J.-E. Levesque, J.-G. Bélanger, J.-A. Beauchesné, I. Beauchemin, Louis Baron, Donat Brabant, J.-R.-C. Ducharme, Dr N. Chabot, L.-P.-Jos. Jasmin, J.-P. Fortin, J.-P. Laberge, A.-N. Allaire, C. Leblanc, Arth. Sauvé, Arthur Ladouceur, J.-Eug. Lamarre, Hervé Morel, George Sullivan, Émile Pellerin, A.-M. Benott, B. Chartrant, Siméon Laprade, David Brisebois, J.-O. Casegrain, J.-D. Guérin, S.-J. Hébert, G. Bourget, J.-H. Sauvé, T.-S. Banks, W. Smith, Jos. Gagnon, F. Viens, L.-A. Gariépy, S.-H. Lalonde, J.-A. Maukais, J.-A.-E. Dion, Adj. Perron, J.-S. Tremblay, J.-T. Lebrun, L.-O. Doré, J.-D.-R. Bergeron, A.-F. Robitaille, H. Valois, A. St-Martin, J.-N. Robert, A.-G. Lemerise, J.-G. Payment, C. Paulhus, O. McCormack, R.-J. Louis Cuddihy, D.-R. Cartier, W.-J. Brennan, T. F. Cuddihy, J.-J. Fahey, A. Beauchamp, W. Gallagher, Wm-G. Doherty, J.-J. Tynan, T.-K. Brennan, J.-T. McCarthy, J.-A. Lebeau, L.-J. Jasmin, I. Bossé, D. Morin, J.-D. Pilon, J.-A. Dupuis



LE FORGERON

J.-M. Tremblay, J.-E. Bernier, Z. Nadon, A.-B. Charbonneau, secrétaire et tous les élèves-maîtres de l'École normale Jacques-Cartier.

Le compte-rendu de la 140e conférence est adopté.

M. J.-N. Perrault, dir.-gén. demande qu'une copie de sa motion relative au salaire payé par les Commissions scolaires aux titulaires de leurs écoles soit envoyé aux dites commissions. Accordé.

M. le Président invite le R. P. Archambault, S.J., à dire quelques mots au sujet de la prochaine retraite fermée des instituteurs, laquelle aura lieu du premier au cinq juillet à Cartierville.

M. le président demande permission d'intervertir l'ordre du jour, vu que M. l'abbé Naz. Dubois inscrit au programme de la séance du matin ne peut donner sa conférence que cette après-midi.

Le Conférencier suivant, M. Benjamin Chartrand est appelé à faire la lecture de son travail sur l'enseignement de l'écriture.

M. Chartrand joint la pratique à la théorie. Chaque procédé est illustré au tableau noir. Il débute en insistant sur l'importance d'une bonne écriture; il préconise la méthode dite "mouvements musculaires" il recommande la série des cahiers d'écriture de la maison Beauchemin puis termine en espérant voir l'écriture s'améliorer dans nos écoles.

M. J.-P. Labarre félicite le conférencier et propose qu'un comité soit formé pour étudier la série des cahiers d'écriture de la maison Beauchemin. Les messieurs suivants sont choisis: M. le Président, MM. B. Chartrand, Ovila Cléroux, J.-J. McCullen, H. Hogan, T.-F. Banks, J.-A. Dupuis, J.-A. Leconte, H. Nobert, Fitzpatrick, R. Simard, P. Malone, T.-J. McCarthy, J.-J. Fahey, W. Gallagher, W. Smith, J.-A. Primeau et le secrétaire. Le comité devra faire rapport à la prochaine séance.

M. l'abbé Desrosiers, le principal de l'École normale J.-C., annonce la réception qu'il se propose de faire à l'honorable P.-E. Leblanc avec le concours des anciens élèves. Il a décidé de faire coïncider la collation des diplômes aux élèves actuels avec cette réception laquelle aura lieu le 20 juin à huit heures du soir. Sans aucun doute tous les anciens élèves se feront un plaisir et un devoir de venir en cette circonstance présenter leurs félicitations à l'un des leurs, parvenu à la plus haute position sociale qu'un Canadien puisse occuper en ce pays.

Les motions suivantes sont ensuite adoptées: "Proposé par M. J.-P. Labarre appuyé par tous les membres présents, qu'une motion de condoléances soit offerte à leur confrère M. Avila Perrault, à l'occasion du décès de son frère".

Proposé par M. H. Mondoux appuyé par M. P. Ahern: "Que l'assemblée accepte la suggestion du comité de régie recommandant que la séance de janvier ait lieu dorénavant le soir du dernier vendredi du même mois", vu que la Commission catholique des Écoles de Montréal a retranché le congé accordé jusqu'ici.

M. J.-N. Perrault, délégué à la commission administrative du Fonds de Retraite, dit qu'il est bien probable que, vu le déficit croissant, la retenue soit portée à 3%; cependant la motion est sous considération. Sur ce, la séance est ajournée à 2 heures de l'après-midi.

SÉANCE DU SOIR

La séance de l'après-midi réservait une surprise à ceux qui ne savaient pas que l'Association avait l'honneur de recevoir les institutrices laïques de Montréal lesquelles avaient été invitées à entendre la conférence sur l'enseignement de l'anglais aux Canadiens français par le Frère Henri, des Écoles chrétiennes.

M. le Président souhaite la bienvenue au nom de tous et dit que c'est la première fois, depuis 57 ans, que leurs confrères masculins ont ce bonheur.

M. l'abbé Dubois, l'organisateur de ce mouvement, dit qu'il s'est fait remplacer par un professeur qui a mis en pratique la méthode naturelle ou directe de l'enseignement de l'anglais: le révérend Frère Henri. Sans doute, dit-il, l'anglais est enseigné dans toutes nos classes mais pas de la même façon, ni avec le même succès. Une langue doit s'apprendre par elle-même sans l'intermédiaire de la langue maternelle.

En ce moment, vingt élèves de l'école St-Edouard, requis pour la classe que le Frère se propose de faire en face de l'auditoire, prennent leur siège sur l'estrade à côté du conférencier. Celui-ci débute par l'exposé de la méthode qui est loin d'être nouvelle, quoiqu'il en dise, puisqu'elle est déjà mise en pratique par nombre de professeurs depuis plusieurs années. Il avoue que celle-ci est lente mais sûre; il énumère les qualités que doit posséder le maître—il aurait pu aussi ajouter—les élèves. Il veut que le mot parlé précède le mot écrit. L'enseignement grammatical peut être donné occasionnellement au cours des exercices. Il répudie absolument le dictionnaire et la traduction. Il termine par une comparaison entre la méthode dite naturelle ou directe avec la méthode de traduction généralement en usage; naturellement, il conclut en faveur de la première qui offre, prétend-il, une supériorité incontestable sur la dernière, puis afin d'illustrer, si l'on peut dire, les théories qu'il vient d'émettre, il converse avec les élèves qu'il a fait venir, à l'aide d'objets concrets et d'images; seulement il est pris en flagrant délit; il est obligé de donner une foule d'explications en français, ce que M. l'abbé Desrosiers et le secrétaire lui ont fait remarquer par la suite. M. Patrick Malone parle en faveur de la méthode, et M. J.-N. Perrault pose plusieurs questions au conférencier. En résumé tous les discutants sont d'accords, comme le disait M. l'abbé Desrosiers; tous admettent les avantages de la méthode directe mais c'est une utopie de croire qu'une langue puisse s'apprendre sans le secours de la langue maternelle ou d'une autre connue.

M. le Président remercie le conférencier ainsi que les jeunes élèves à qui le trésorier alloue \$10.00. Et la séance est levée.

A.-B. CHARBONNEAU,

Secrétaire.

159e Conférence de l'Association des Instituteurs catholiques de la Circonscription de l'École normale Laval

Procès-verbal de la 159e réunion de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'École normale Laval (12 juin 1915).

La séance s'ouvre à dix heures, sous la présidence de M. J.-E. Gauvreau. Étaient présents: Monseigneur Rouleau, princ. de l'École normale; MM. les abbés A. Caron, J.-G.-O. Fleury, A. Audet, S. Lord; MM. les professeurs de l'École normale: John Ahern, J.-D. Frève, Nérée Tremblay; MM. les inspecteurs d'écoles: L.-P. Goulet, J.-A. Chabot; MM. les instituteurs: S.-E. Dorion, Jean Thomas, L.-P. Dorion, Félix Poulin, A. Rouleau, A. Drolet, E. Jolin, J. Côté, J.-W. Haïrel, J. Guimond, J. Gauvreau, C.-A. Pelletier, Achille Letarte, A. Beaudet, A. Gagnon, E. Desgagnés, L. Côté, E. Vallières, N. Caouette, J. Goulet, G. Lapierre, P. Leclerc, G. Tremblay, J. Savard, D. Talbot, L. Beaudet, A. Desjarlais, E. Lamontagne, C.-E. Simard, P. L'Abbé, E. Gignac, O. Guimond, M. Guay, S. Bolly, A. Lavoie, F. Lessard, G. Dallaire, A. Drouin, L. Leclerc, P.-P. Magnan, O. Audet, R. Thiboutot, J. Blanchet, A. Girard, W. Caron, H. Carbonneau, A. Dion, H. Plante et les élèves de l'École normale Laval.

Le procès-verbal est adopté après lecture faite par le secrétaire. Par scrutin secret, les mêmes officiers sont réélus ainsi que les membres du comité de régie.

Puis on passe à l'ordre du jour, tel que proposé à la séance précédente. Invité à adresser la parole, M. Thomas nous parle du rôle des mathématiques dans l'enseignement. Durant les premières années du cours, dit-il, le maître doit illustrer ses leçons au moyen de blocs de bois, de papiers de couleur, de billes, etc., et bien se garder de n'enseigner que par les chiffres qui ne sont, après tout, que des symboles. M. Thomas développe sa thèse en se basant sur la psychologie. L'enfant acquiert d'abord la connaissance des nombres au contact des choses qui l'entourent; il ne peut donner la quantité exacte d'objets que s'il les voit ou les touche. Les chiffres n'ont aucune signification pour les jeunes enfants. Puis M. Thomas nous donne sa méthode d'enseignement aux garçons de 12 à 17 ans, et nous dit comment il s'y prend pour leur faire aimer les

mathématiques dont l'étude est généralement si aride et si ennuyeuse. Le conférencier traite ensuite de l'influence des mathématiques dans la vie, et de leur utilité. M. Thomas est chaudement applaudi et félicité

Le conférencier suivant est M. Achille Letarte, instituteur à Plessisville, qui traite le sujet: "Comment profiter des instincts et des intérêts de l'enfant pour facilement arriver à lui inculquer des connaissances". Il démontre que les plus grands éducateurs basèrent leur enseignement sur les différentes caractéristiques du jeune homme pendant les différentes périodes de la vie scolaire. Les systèmes préconisés par Froebel et Pestalozzi servent de base à son étude qu'il illustre par une foule d'exemples démontrant la nécessité des connaissances psychologiques pour bien réussir dans l'éducation.

MM. John Ahern, N. Tremblay et J. Thomas commentent le travail de M. Letarte et lui adressent des félicitations.

On passe ensuite au 3e numéro de l'ordre du jour: "Comment rendre l'enseignement attrayant à tous les degrés du cours primaire?" Prennent part au débat: MM. Nérée Tremblay, J. Ahern, S.-E. Dorion, Jean Thomas et A. Rouleau. Il s'en dégage une foule d'enseignements qu'il était nécessaire et opportune de donner.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Présents: les mêmes, plus M. Charles-A. Lefèvre, directeur du dessin, M. Jean-Charles Magnan, agronome et professeur d'agriculture à l'académie de St-Casimir, M. Rodolphe Maltais, gradué des écoles normales anglaises d'Ontario.

M. Magnan ouvre la séance par une causerie sur l'œuvre des jardins scolaires. Il énumère les buts multiples de l'établissement de jardins scolaires par toute la province, et nous donne un aperçu de ce qui se fait dans la province à ce sujet. M. Magnan termine en nous parlant de son jardin de St-Casimir et en nous recommandant de se renseigner sur l'agriculture, les jardins scolaires, et d'avoir toujours un bon mot pour la noble et belle profession d'agriculteur. M. Tremblay un fervent de la cause agricole, ajoute quelques mots et félicite le jeune conférencier.

Appelé à prendre la parole M. R. Maltais dit un bon mot pour les maîtres, et les élèves de l'école normale, parle de la formation des instituteurs et dit que le travail doit être l'idéal de leur profession. Il nous fait quelques suggestions relativement aux jardins scolaires et recommande fortement l'étude de la nature et du dessin à l'école primaire.

Nous avons ensuite la bonne fortune d'entendre M. Chs Lefèvre. Ses remarques sont des leçons qui portent toujours. Le dessin à l'école primaire est une nécessité, mieux comprise dans les pays d'Europe que chez nous. Il cultive l'œil, donne de l'exactitude, ouvre l'âme aux beautés de la nature et donne au jugement plus de précision. M. Lefèvre est un de ceux qu'il fait toujours plaisir d'entendre; venant en dernier lieu, il nous a servi un bon et copieux dessert.

M. S.-E. Dorion, propose, secondé par M. A. Letarte;

"Considérant que les inspecteurs d'écoles ont obtenu du Département de l'Agriculture des avantages spéciaux pour suivre un cours d'agriculture pendant les vacances;

"Considérant que l'œuvre des jardins scolaires est approuvé par le Conseil de l'Instruction publique.

"Considérant que le gouvernement de cette province fait preuve d'une réelle bonne volonté et d'un grand dévouement pour cette cause;

"Il est résolu: Que l'Association des Instituteurs serait heureuse de voir le gouvernement de la province organiser pour ses membres un cours de vacances à Oka, et accorder aux instituteurs les mêmes avantages pour suivre ce cours.

"Que copie de cette résolution soit adressée à Monsieur le Surintendant avec prière de la transmettre à l'Honorable Ministre de l'Agriculture".

Adopté.

Il est proposé par M. L.-P. Dorion, secondé par M. J.-E. Jolin:

"Que l'Association des Instituteurs a appris avec un vif regret le prochain départ de M. Jean Thomas pour rejoindre son régiment en France.

"Que par ce départ la province de Québec perd un éminent professeur à l'École Technique.

"Que l'Association souhaite à Monsieur Thomas une heureuse campagne et un prompt retour pour le voir reprendre ici son poste pour le bien de la ville et de la Province."

Adopté.

C'est avec un cœur gonflé d'émotion que Monsieur Thomas répond à ce témoignage d'affection et à ces bons souhaits. Il part pour faire son devoir; il est heureux de le faire comme Français et comme Canadien. Après le bel exemple des Canadiens, quel est, dit-il, le Français qui refuserait de voler au secours de sa mère en danger? Il ne veut pas se faire d'illusion, s'imaginer qu'il va faire un pique-nique; il aime mieux se dire qu'il s'en va vers la mort; il préfère sentir la poudre, voir les fusils, les canons, la mitraille. S'il doit mourir, il mourra joyeusement. Il regrette cependant de quitter sa chère femme, une vaillante canadienne, ses bons amis de l'Association et ses chers élèves. M. Thomas termine par des paroles de foi dans le retour de la France vers Celui qui l'a laissée un moment s'égarer. Il dit à tous au revoir et non pas adieu!

Des applaudissements chaleureux interrompent à maintes reprises son discours, et quand il reprend son siège on lui fait une ovation.

Avant de se séparer, on dresse le programme suivant pour la prochaine réunion: MM. J. Filiol et P. Hubert traiteront le sujet qu'ils n'ont pu traiter aujourd'hui.

II—M. L.-P. Dorion: "Ce que doit être le maître dans l'école".

III—M. S.-E. Dorion: "De l'enseignement de la géographie".

IV—MM. J.-E. Jolin, A. Beaudet, A. Richard: Sujets facultatifs.

A 3.45 heures la séance est levée. Prochaine réunion le dernier samedi de janvier 1916.

C.-A. PELLETIER,

Secrétaire.

Association anti-alcoolique des Instituteurs catholiques de Montréal

Le 23 avril 1915, l'association Anti-alcoolique des Instituteurs avait une réunion générale de ses membres en vue de présenter à leur approbation, un programme d'enseignement anti-alcoolique dans leurs écoles.

L'assemblée fut présidée par M. A.-C. Miller, principal de l'école Olier. Parmi les invités, on remarquait M. le juge Lafontaine, président de la Ligue anti-alcoolique, M. le curé J.-P. Desrosiers, vice-président de la même Ligue, M. l'abbé A. Desrosiers, principal de l'École normale Jacques-Cartier, M. Sabourin, principal de l'École normale de Valleyfield, les Révérends Pères Rottot, S.J., et Zéphyrin-Marie, la plupart des principaux et un grand nombre des professeurs étaient présents ainsi que tous les élèves-maîtres de l'École normale Jacques-Cartier.

M. le Président ouvrit la séance en remerciant ceux qui ont répondu à l'invitation et en exposant l'objet de la réunion; il dit quelques mots du rôle de l'instituteur dans l'enseignement anti-alcoolique, puis il cède la parole à M. J.-P. Labarre l'auteur du programme qui est à l'ordre du jour. (Voir ce programme ci-après).

Après l'avoir lu et l'avoir quelque peu commenté, M. Labarre, en guise d'exposition pratique, fait une leçon d'enseignement anti-alcoolique à des élèves de 2e année supposés présents, il montre les effets désastreux de l'alcool sur l'estomac et la digestion puis il termine en énumérant les résultats que l'on peut obtenir d'une leçon anti-alcoolique bien faite et bien préparée.

Les membres approuvent le programme et décident de le soumettre aux autorités scolaires.

M. le docteur Gauvreau est prié de donner sa causerie sur l'alcoolisme. Le charmant causer qui l'on connaît, intéresse son auditoire pendant quarante-cinq minutes avec la plus grande facilité. Son éloquence chaude et convaincue persuade tous les assistants. Son travail est rempli de statistiques et de constatations médicales. Comme il le dit, c'est un médecin qui parle à ses clients. Les puissances européennes en guerre ont reconnu que le plus grand ennemi, ce n'est pas celui qui est en face, mais l'alcool, d'où suppression de la vente de l'absinthe en France, de l'alcool en Russie et en Angleterre, et de la bière en Allemagne. C'est encore une vérité reconnue par tous

les industriels, par les facultés de médecine, par les 660 médecins de la province de Québec qui ont déclaré sous leur signature, que l'alcool est une substance dangereuse, jamais salubre, toujours nuisible. Clémenceau disait récemment que l'alcool était un agent de déchéance nationale dans une démocratie. Jacquet ajoute que l'alcool tue lentement sa victime et crée l'alcoolisme dès qu'il y a pénétration de l'un des organes. Or trois verres par jour pendant deux ans, suffisent pour devenir alcoolique.

Le conférencier parle ensuite de l'atavisme, de la dégénérescence, de l'appétence produite par la prédisposition. Il indique le moyen de lutter contre l'alcoolisme. Il n'y en a qu'un d'efficace : c'est l'abstinence totale, puis il termine en parlant du rôle que l'instituteur est appelé à jouer dans cette lutte.

M. le Président remercie le conférencier puis il prie M. le Juge Lafontaine d'ajouter quelques mots.

M. le Juge se rend à sa demande et avoue que bien qu'il ait été averti il n'a pas préparé de discours. Il est heureux des efforts que les instituteurs font pour aider la Ligue anti-alcoolique dans son œuvre. L'alcool est l'ennemi de l'humanité et de la richesse. Sa suppression amènera le bonheur et l'aisance dans la société. Parlant des moyens à employer, il préconise les lois, la prédication et l'éducation; c'est celui qui incombe aux instituteurs dit-il. Frédéric Masson, l'académicien, indiquait récemment deux moyens: un bon clergé et un czar; Mgr Dupanloup avait déjà dit: "Un bon clergé et de bonnes écoles."

Il demande de travailler en commun au succès de cette grande cause. Il ajoute qu'il se fera un devoir d'appuyer le programme d'enseignement anti-alcoolique à la commission scolaire dont il est l'un des membres, il propose aussi de l'envoyer à l'Associations des commissions scolaires indépendantes.

Prié par le Président de dire quelques paroles, M. l'abbé Desrosiers répondant aux remerciements qui lui ont été adressés, dit que ce sont ses élèves qui doivent des remerciements à l'Association. Il offre l'hospitalité de son école pour toutes les séances que l'on voudra faire.

Et la séance est levée.

A.-B. CHARBONNEAU,

Secrétaire.

PROGRAMME ANTI-ALCOOLIQUE

APPROUVÉ PAR L'ASSOCIATION ANTI-ALCOOLIQUE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

Première année.—*Ce que l'on peut boire et ce qu'il ne faut pas boire.*—De l'eau, sa nécessité, de l'eau potable, de l'eau non potable, de l'eau glacée, de l'eau gazeuse, des limonades, du lait, du café, du thé, du chocolat, de la bière, du cidre, du gingembre, du vin. Du tabac et des cigarettes.

Deuxième année.—*Ivresse et alcoolisme.*—Ce qu'est l'ivresse, ce qu'est l'alcoolisme. Leurs degrés. Comment l'on devient ivrogne, comment l'on devient alcoolique. Conséquences générales de l'ivresse et de l'alcoolisme. Effets de l'alcool sur la santé; sur les organes: la bouche, la gorge, l'estomac, sur les os. Du tabac et des cigarettes. Rapporter des faits et enseigner par l'image. (Éviter de montrer des horreurs).

Troisième année.—*Effets de l'alcool sur la santé;* sur les organes: le foie, le sang, les vaisseaux; artères et veines, sur le cœur, l'intestin, le rein, sur les oreilles, les yeux, le nez; sur les muscles. L'alcool et les voyages, l'alcool et le sport, l'alcool et les visites. Du tabac et des cigarettes. (Enseigner par l'image).

Quatrième année.—*Effets de l'alcool sur la santé (suite);* sur le cerveau, congestion cérébrale, méningite, sur le système nerveux. L'alcool est un poison. L'alcool et son influence sur les blessures, les maladies, les maladies contagieuses, la tuberculose. L'alcool et les voies respira-

toires, et les poumons. Ce que devient l'alcool dans le corps humain.²⁰ L'alcool et l'autopisie. Tabac et cigarettes. Rapporter des faits et enseigner par l'image.

Cinquième année.—*L'alcool est-il un aliment ? un apéritif ? un fortifiant ? un digestif ?* L'alcool, l'individu et la famille. Il fait perdre la dignité, les bons sentiments; il amène la pauvreté, la misère, le déshonneur. L'alcool et le bonheur. Ses effets sur le travailleur manuel, sur le travailleur intellectuel, sur l'intelligence, la mémoire, la volonté, le sommeil. Tabac et cigarettes. Rapporter des faits.

Sixième année.—*L'alcool et la société.*—La descendance de l'alcoolique: fous, idiots, épileptiques, tarés, etc. L'alcool et le Canada. L'alcool et la criminalité, l'alcool et les mœurs; l'alcool et le dimanche; l'alcool et l'épargne, et la richesse publique. Rapporter des faits.

Septième et huitième années.—*Consommation de l'alcool:* statistiques et comparaisons avec choses nécessaires; l'alcool et l'opinion des médecins, l'alcool et les gouvernements. L'alcool et l'histoire. Remèdes préventifs: Le travail, la bonne presse, l'enseignement, le mépris des annonces d'alcool, les sociétés de tempérances, les ligues anti-alcooliques, les bonnes compagnies, les bonnes lois et leur observance, l'abonnement aux journaux anti-alcooliques.

Le 21e congrès de commissaires d'écoles, tenu à la Malbaie, le 15 juillet 1915

Voici d'après *Le Soleil* et *Le Devoir* le compte-rendu du 21e congrès de Commissaires d'écoles tenu dans la province de Québec, depuis le 1er septembre, 1912:

"Une importante convention a été tenue à la Malbaie, le 15 du courant, en faveur de l'Instruction publique.

M. l'inspecteur Thomas Tremblay avait organisé ce congrès pour tous les commissaires d'écoles de son district d'inspection. Ce dévoué inspecteur a été bien récompensé de ses efforts, car bien peu de commissaires et de secrétaires-trésoriers manquaient à l'appel. Une vingtaine de membre du clergé s'étaient aussi fait un devoir d'encourager de leur présence ce congrès régional d'Instruction publique.

Le congrès fut présidé par M. l'inspecteur Tremblay, ayant à sa droite l'honorable M. Décarie Secrétaire de la province; M. l'abbé Hudon, V.F., sir R. Forget, et à sa gauche, l'honorable P. B. de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique, M. C.-J. Magnan, Inspecteur général et M. P. D'Auteuil, M.P.P.

Sur l'invitation du président, M. l'abbé Hudon, curé de la paroisse, souhaita la bienvenue aux personnages présents, aux commissaires d'écoles, aux contribuables et aux dames qui assistaient en grand nombre à la réunion. M. l'abbé Hudon dit aussi quelques mots sur la belle école ménagère dirigée par les Révérendes Sœurs de la Charité, qui donnaient une gracieuse hospitalité aux congressistes. Puis M. l'inspecteur Tremblay fit connaître à l'assistance que Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de Chicoutimi n'avait pu, à son grand regret, se rendre à la Malbaie pour le congrès, mais que Sa Grandeur souhaitait le plus complet succès à la convention, et fit le résumé des progrès réalisés dans son district depuis 20 ans: constructions d'écoles, améliorations du mobilier, augmentations des salaires, etc., etc. M. l'inspecteur termina ses remarques en disant qu'il restait encore à faire quelque chose, et qu'il comptait sur la présente convention pour convaincre de plus en plus les commissions scolaires de la nécessité d'aller de l'avant.

Le Devoir a donné un excellent résumé des discours prononcés par les personnages invitées à prendre la parole devant le congrès; nous lui donnons la parole:—Ce fut ensuite le tour du Surintendant de l'Instruction publique qui déclara en commençant que le Congrès de la Malbaie était le vingt-et-unième du genre, tenu dans la province de Québec.

L'honorable M. de LaBruère rappela avec clarté les principaux devoirs des commissaires et fit connaître l'esprit du régime scolaire particulier à notre province. Puis il donna les plus sages

conseils, insistant particulièrement sur le choix du personnel enseignant. La parole autorisée de l'honorable M. de LaBruère fut écoutée avec la plus vive attention.

Invité ensuite à prendre la parole l'Inspecteur général fit un portrait vivant, peint sur le vif, du "bon commissaire" d'écoles, de l'homme de progrès à l'esprit juste et droit et de celui du "commissaire routinier" souvent chicanier, à la façon de Gendreau-le-Plaideux de "Jean Rivard".

M. Magnan décrit alors une séance de commissaires d'écoles et mit en action les deux types de commissaires d'écoles. Cette scène de vie réelle fit impression sur l'auditoire. Armé de statistiques et de faits puisés dans les documents relatifs aux écoles du comté de Charlevoix, l'Inspecteur général procéda ensuite avec délicatesse à l'enquête scolaire du comté. Après avoir reconnu avec M. l'inspecteur régional les progrès réalisés, M. Magnan signala les points faibles, particulièrement les petits salaires payés aux maîtresses, le changement trop fréquents de ces dernières et l'apathie de plusieurs commissions scolaires qui ne visitent pas suffisamment leurs écoles. L'Inspecteur général cita courageusement des chiffres qui portèrent l'auditoire à réfléchir, signala le tort fait à la cause de l'éducation par l'apathie et la mesquinerie et fit un riant tableau de la municipalité où les écoles sont convenables et les titulaires compétents payés convenablement.

M. Magnan fit aussi connaître le chiffre du montant accordé par le gouvernement depuis quatre ans, en primes spéciales pour encourager les commissaires à augmenter les salaires, soit \$9,490.41. L'orateur invita fortement les commissions scolaires à imiter la générosité du gouvernement et à ne pas craindre d'élever le taux de la cotisation, afin de rétribuer comme il convient ceux et celles qui se dévouent, après s'être préparés, à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, tâche grande et noble, mais souvent ingrate. Il termina en disant un mot de l'enseignement anti-alcoolique, rappelant à ce sujet la belle exposition scolaire de Saint-Jean de la Croix, à Montréal.

M. D'Auteuil, député de Charlevoix, à Québec, suivit l'Inspecteur général, "qui m'a appris bien des choses, tristes parfois". Néanmoins, dit M. D'Auteuil, il ne faut pas désespérer, car les progrès signalés par M. l'inspecteur Tremblay, prouvent que la population de Charlevoix comprend de mieux en mieux ses devoirs à l'égard de l'école primaire.

Sir Rodolphe Forget, député du comté au fédéral, se dit heureux d'avoir assisté à une réunion aussi importante et aussi instructive. Les chiffres et les faits cités par l'Inspecteur général l'ont particulièrement frappés et il en appelle au bon vouloir des commissaires pour augmenter, dès cette année, le salaire des institutrices qui n'est nullement en rapport avec l'importance de leurs fonctions.

M. l'inspecteur Tremblay invita alors l'honorable M. Décarie à clore la convention en sa qualité de secrétaire de la province.

L'honorable ministre, dit *Le Soleil*, fit un discours qui souleva à maintes reprises les applaudissements de l'auditoire. Il s'appliqua surtout à démontrer quelle est la grande responsabilité, au point de vue national, comme au point de vue religieux, qui incombe aux commissaires d'écoles.

"Vous êtes des mandataires, dit l'honorable secrétaire de la province, qui avez à administrer la chose la plus précieuse, la plus importante, celle de l'âme et de l'intelligence des enfants confiés à vos soins."

Votre rôle, ajoute l'honorable M. Décarie, est noble et utile; il dépasse celui qu'a à remplir même les hommes d'État, car eux, bien souvent n'ont à administrer que des choses matérielles.

Au point de vue national, l'honorable secrétaire de la province insista fortement sur l'importance de l'école primaire, où la masse de notre population puise la seule instruction dont elle aura besoin pour les luttes de la vie. L'honorable M. Décarie remercia aussi chaleureusement MM. les membres du clergé pour leur dévouement à la cause de l'éducation, et fit l'éloge de l'œuvre éminemment utile qu'accomplissent les RR. SS. de la Malbaie.

L'honorable ministre termina son superbe discours en louant hautement les efforts de l'honorable Surintendant de l'Instruction publique et de l'Inspecteur général pour promouvoir le progrès scolaire dans la province de Québec. Depuis trois ans, l'honorable M. de LaBruère et M. Magnan, parcourent la province pour aider de leur expérience et de leurs conseils les commissaires d'écoles à mieux remplir leur devoir. C'est une œuvre nationale qu'ils accomplissent et ils méritent la reconnaissance du pays. "J'ai absolument confiance, dit le ministre, dans la compétence du

Surintendant et de l'Inspecteur général; aussi c'est en toute sécurité que je leur laisse le soin de travailler à la première de nos causes nationales, celle de l'Instruction publique."

L'honorable M. Décarie, qui avait été des plus heureux dans ses remarques, fut fréquemment applaudi par un auditoire des plus sympathiques. Après quelques paroles de reconnaissance aux personnages qui avaient rehaussés le congrès de leur présence, adressées par M. le curé Hudon, M. l'inspecteur Tremblay clôtura le congrès en exprimant le vœu que tous les excellents conseils qui venaient d'être donnés fussent mis en pratiques. Et à son tour, il remercia MM. les Commissaires et les Secrétaires-trésoriers de s'être rendus à son invitation en aussi grand nombre. M. l'Inspecteur Tremblay exprima aussi sa plus vive gratitude à MM. les membres du clergé présents.

Le congrès de la Malbaie fera époque dans la région, et produira sans doute, comme dans les autres districts les plus heureux résultats.

DOCUMENTS OFFICIELS

Commission administrative du Fonds de pension des fonctionnaires de l'Enseignement primaire

Session du 21 janvier, 1915.

Présents: L'honorable P. Boucher de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique, président de la Commission, MM. John Ahern, de la cité de Québec, délégué de la conférence des Instituteurs catholiques de Québec, J.-N. Perreault, de la cité de Montréal, délégué de la Conférence des Instituteurs catholiques de Montréal, H.-M. Cockfield et M. C. Hopkins, de la cité de Montréal, délégués de l'Association provinciale des instituteurs protestants.

Le procès verbal de la dernière session est lu et adopté.

Le secrétaire soumet l'état financier suivant, montrant les recettes et les dépenses probables du fonds de pension pour l'année 1914-15:

COMPTES DU FONDS DE PENSION DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE FINISSANT LE 30 JUIN 1915.

Recettes

Retenue de 4% sur \$200,000.00, subvention aux écoles publiques (Art. 3012 S. R. P. Q., 1909, paragraphe 2).....	\$ 8,000.00
Allocation du gouvernement (2 Geo. V, ch. 24, sec. 5).....	27,000.00
Montant voté par la Législature (3 Geo. V, ch. 1, N° 42, scéd. B)	2,000.00
Intérêt sur le capital, année 1913-14 (Arts 3010, 3013, 3024 S. R. P. Q., 1909).....	9,985.88
Surplus de l'ancien fonds de pension (Art. 3018 S. R. P. Q. (1909) Approximativement.....	2,750.00
Retenue de 2% sur le traitement des inspecteurs d'écoles (Art. 3012 S. R. P. Q., 1909. Approximativement.....	1,696.66
Retenue de 2% sur le traitement des instituteurs et des institutrices. (Art. 3012 S. R. P. Q., 1909). Approximativement.....	42,071.01
Retenue de 2% sur le traitement des professeurs des écoles normales. (Art. 3012, S. R. P. Q., 1909). Approximativement.....	583.00
Retenue payée par les fonctionnaires eux-mêmes au Surintendant, (Règlement N° 10 de la commission administrative du fonds de pension), approximativement.....	533.69
	\$ 94,620.24

Dépenses

Pensions, remboursements, frais d'administration payés au 21 janvier, 1915.....	\$ 102,441.03
Pensions, remboursements restant à payer jusqu'au 30 juin, 1915. Approximativement.....	7,230.23
Déficit de l'année 1913-14 (Correspondant à la balance de la somme restant à déposer au capital en vertu des art. 3010 et 3024 S. R. P. Q., 1909....	1,665.68
Intérêt à 5% sur cette somme du 1er juillet 1914 au 30 juin 1915.....	83.28
Déductions sur les pensions, (Art. 3010 et 3024 S. R. P. Q., 1909) Approximativement.....	1,524.29
Frais d'administration jusqu'au 30 juin 1915. Approximativement.....	200.00
Pensions et remboursements à payer en vertu du 3e alinéa de l'article 2995 et de l'article 3021 S. R. P. Q., 1909. Approximativement.....	300.00
	<u>\$ 113,444.51</u>

RÉCAPITULATION

Total des dépenses.....	\$ 113,444.51
Total des recettes.....	94,620.24
Déficit probable.....	<u>18,824.27</u>

La Commission après mûre délibération, décide de réitérer la demande contenue dans sa résolution du 3 décembre 1914, par laquelle elle prie le gouvernement de porter de \$27,000.00 à \$50,000.00 l'allocation annuelle qu'il accorde au fonds de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire en vertu de l'article 3012 des S. R. P. Q. 1909.

Des remerciements sont votés à MM. Miller et Parmalee, secrétaires du Département de l'Instruction publique, pour les services qu'ils ont rendus à la Commission.

Et le président clôt la session.

Le secrétaire,
AVILA DE BELLEVAL.

Le président,
BOUCHER DE LABRUÈRE,
Surintendant.

Commission administrative du Fonds de pension des fonctionnaires de l'Enseignement primaire

SESSION DU 24 MAI, 1915

Présents: L'honorable P. Boucher de LaBruère, surintendant de l'Instruction publique, président de la Commission; MM. John Ahern, de la cité de Québec, délégué de la Conférence des Instituteurs catholiques de Québec, J.-N. Perrault, de la cité de Montréal, délégué de la Conférence des Instituteurs catholiques de Montréal; MM. H.-M. Cockfield et M.-C. Hopkins, de la cité de Montréal, délégués de l'Association provinciale des instituteurs protestants.

Le procès verbal de la dernière session est adopté.

Le secrétaire soumet l'état suivant montrant les recettes et les dépenses du fonds de pension au 24 mai 1915.

Recettes

Retenue de 4% sur \$200,000.00, subvention aux écoles publiques (Art. 3012 S. R. P. Q., 1909).....	8,000.00
Allocation du gouvernement (2 Geo. V ch. 27, s. 5).....	27,000.00
Montant voté par la Législature. (3 Geo. V, ch. 1, N° 42, scéd. B)....	2,000.00
Intérêt sur le capital. (Arts. 3010, 3013, 3024 S. R. P. Q., 1909).....	9,985.88
Surplus de l'ancien fonds de pension. (Art. 3018 S. R. P. Q., 1909).....	2,750.00
Retenue de 2% sur le traitement des instituteurs et institutrices. (Art. 3012 S. R. P. Q., 1909).....	43,001.93
Retenue de 2% sur le traitement des inspecteurs d'écoles (Art. 3012, S. R. P. Q., 1909).....	1,674.44
Retenue de 2% sur le traitement des professeurs des écoles normales. (Art. 3012 des S. R. P. Q., 1909).....	577.00
Retenue de 2% payée par les fonctionnaires eux-mêmes au Surintendant. (Arts. 3012 et 3024 S. R. P. Q.).....	661.09
Transféré du fonds des écoles publiques (5 Geo V, ch. 36, sec. 17).....	16,000.00
Allocation spéciale (5 Geo. V, ch. 36, sec. 17).....	3,000.00
	<hr/>
	\$ 114,650.34

Dépenses

Par les pensions, montant des chèques émis.....	\$ 108,949.17
Par les remboursements.....	887.22
Par les dépenses d'administration.....	970.00
Déposé au Trésor de la province, allant au capital (Arts. 3010 et 3024 S. R. P. Q., 1909):	
Balance restant à déposer au 1er juillet 1914.....	1,665.68
Intérêt sur cette somme au 30 juin 1915.....	83.28
Déductions sur les pensions, année 1914-15.....	1,104.17
Surplus de l'année.....	990.82
	<hr/>
Total.....	\$ 114,650.34

M. Ahern propose secondé par M. Cockfield:

Attendu que les comptes du fonds de pension pour l'exercice financier 1914-15 accuse un déficit de \$18,009.18, lequel déficit a été couvert par des allocations spéciales du gouvernement au montant de \$19,000.00 (5 Geo. V, ch. 36, sec. 17);

Attendu que ce déficit va se répéter en augmentant;

Que la retenue faite en vertu de l'article 3012 S. R. P. Q., 1909, sur le traitement de chaque fonctionnaire, ainsi que sur celui de toute personne laïque qui enseigne sans diplôme dans les écoles de commissaires ou de syndics ou subventionnées par eux ou par le gouvernement, soit portée à 3%.

M. Perrault propose en amendement:

Que les mots trois pour cent soient remplacés dans la présente motion par les mots deux et demi pour cent.

Pour l'amendement: M. Perrault.

Contre l'amendement: MM. Ahern, Cockfield et Hopkins.

L'amendement est perdu; la motion principale est adoptée sur même division renversée.

M. Perrault propose, secondé par M. Cockfield, et il est résolu:

Que cette Commission prie l'honorable Sir Lomer Gouin, premier ministre de cette province, de bien vouloir accepter ses félicitations à l'occasion de l'honneur que vient de lui accorder l'Université de Toronto en lui conférant le titre de "Docteur en droit".

M. Abern propose secondé par M. Perrault, et il est résolu:

Que cette Commission exprime au gouvernement de cette province ses remerciements et ceux de tout le personnel enseignant pour la générosité qu'il a montrée en accordant une allocation spéciale de \$19,000.00 pour combler le déficit par lequel se seraient soldés les comptes du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire pour le présent exercice financier."

M. Hopkins propose secondé par M. Cockfield, et il est résolu:

Que le Surintendant soit autorisé à payer à MM. Paxman et Raymond, employés du Département de l'Instruction publique, la somme respective de \$10.00 pour la traduction et la préparation des copies des procès-verbaux de chacune des sessions de cette Commission.

Et le Président clôt la séance.

Le Secrétaire,
AVILA DE BELLEVAL.

Le Président,
P. BOUCHER DE LABRUIÈRE,
Surintendant.

Ecoles normales catholiques de la province de Québec

LISTE DES DIPLÔMES ACCORDÉS EN JUIN 1915

ÉCOLE NORMALE DE VALLEYFIELD

Observation.—Le chiffre qui suit le nom de l'élève indique la note du Diplôme: (1) signifie avec grande distinction; (2) avec distinction; (3) avec satisfaction.

Les lettres A. M. E., déterminent le degré du Diplôme: (A) signifie école académique; (M) école modèle; (E) école élémentaire.

Mlle Maria Boileau(1)	(A) Française et (M) Anglaise.
Mlle Thérèse Bourbonnais(1)	(A) Française et (3) Anglaise.
Mlle Beatrice Fallon(1)	(A) Anglaise et (3) (E) Française.
Mlle Blanche Gobeille(1)	(A) Française.
Mlle Florence Finnigan(1)	(A) Anglaise.
Mlle Antonia Dion(1)	(A) Française.
Mlle Alphonsine Boyer(2)	(A) Française.
Mlle Marie-Marthe Leduc(2)	(A) Française et (E) Anglaise.
Mlle Margaret Smythe(2)	(A) Anglaise.
Mlle Grace Darragh(2)	(A) Anglaise.
Mlle Maria Leroux(2)	(A) Française et (M) Anglaise.
Mlle Marie-Ange Fontaine(2)	(A) Française.
Mlle Maria Phaneuf(2)	(A) Française.
Mlle Germaine Pesant(1)	(M) Française.
Mlle Emérentienne Vincent(1)	(M) Française.
Mlle Claire Caza(1)	(M) Française et (2) Anglaise.
Mlle Geneviève Fallon(1)	(M) Anglaise.
Mlle Adrienne Gariépy(1)	(M) Française.
Mlle Olive O'Leary(2)	(M) Anglaise.
Mlle Mary-Luella Walsh(2)	(M) Anglaise.

Mlle Laurentia Tousignant.....	(2)	(M) Française.
Mlle Juliette Frappier.....	(2)	(M) Française.
Mlle Ruth St-Amant.....	(2)	(M) Anglaise.
Mlle Catherine Caza.....	(2)	(M) Française et Anglaise.
Mlle Marguerite Tassé.....	(2)	(M) Française et Anglaise.
Mlle Cécile Giroux.....	(2)	(M) Française.
Mlle Lucile Larose.....	(2)	(M) Française.
Mlle Alice Clairoux.....	(2)	(M) Française.
Mlle M-Louise Montpetit.....	(2)	(M) Française.
Mlle Blanche Boileau.....	(2)	(M) Française et (3) Anglaise.
Mlle Alexina Julien.....	(3)	(M) Française.
Mlle Clara Sauvé.....	(3)	(M) Française.
Mlle Béatrice Quenneville.....	(1)	(E) Française et (2) Anglaise.
Mlle Béatrice Bourbonnais.....	(2)	(E) Française.
Mlle Louisiella Vallée.....	(2)	(E) Française.
Mlle Aline Leduc.....	(2)	(E) Française.
Mlle Gilberte Pilon.....	(2)	(E) Française.
Mlle Aldéa Clément.....	(2)	(E) Française.
Mlle Joséphine Lefebvre.....	(2)	(E) Française.
Mlle Blanche Lemieux.....	(2)	(E) Française.
Mlle Marguerite M. Pesant.....	(2)	(E) Française.
Mlle Marie-Jeanne Lebœuf.....	(2)	(E) Française.
Mlle Marie-Ange Sabourin.....	(2)	(E) Française.
Mlle Béatrice Lauzon.....	(2)	(E) Française.
Mlle Médora Lalonde.....	(2)	(E) Française.
Mlle Cécile Bélanger.....	(2)	(E) Française.
Mlle Rosa Schinck.....	(2)	(E) Française.
Mlle Aline Joly.....	(3)	(E) Française.
Mlle Agathe Reid.....	(3)	(E) Française.
Mlle Juliette Vervais.....	(3)	(E) Française.
Mlle Aurore Bergevin.....	(3)	(E) Anglaise et Française.
Mlle Alice Pilon.....	(3)	(E) Française.
Mlle Alice Lambert.....	(3)	(E) Française.

ÉCOLE NORMALE DE NICOLET

Élèves Institutrices Diplômées en Français: 88.

COURS ACADÉMIQUE.—*Avec grande distinction*: Mlles Rachel Beauchemin, Émérentienne Vachon, Amabilis Cloutier, Annette Cauchon.

Avec distinction—Mlles Yvonne Bisson, Marie-Louise Després, Éva Duguay, Laura Guillemette, Julie-Anna Parenteau, Claire Therrien, Louise Baron, Emma Vincent, Adélska Robert, J.-Mélanie Charest, Cécile Morin, Alice Tremblay.

COURS MODÈLE.—*Avec grande distinction*: Mlles Cécile Després, Yvonne Doyon, R. Anna Turgeon, Éva Péloquin, Louisa Mathieu, Judith Pinard.

Avec distinction.—Mlles Anita Pepin, Juliette Timmons, Émilienne Désilets, Blanche Paquin, Marie Anna Asselin, Émilie Lupien, Lucina Barabé, Adèle Rivard, Jeannette Denoncourt, Bernadette Laplante, Elméria Beaulac, Juliette Désilets, Antoinette Bourque, Mary Richard, Alexina Richard.

Sans note.—Mlles Dora Bisson, Hermance Pinard, Alberta Morissette, Cécile Blanchette, Eugénie Grégoire, Alice Morissette, Marie-Louise Thibault, Blanche Perreault, Rose Anna Boudreau.

COURS ÉLÉMENTAIRE "A".—*Avec grande distinction:* Mlles Graoia Arsenault, Laurette Tourigny, Éveline Fouquette, Ernestine Roberge.

Avec distinction—Mlles Hélène Noël, Elianne Prince, Rosaria Beaudet, Alvénice Lafond, Marie-Blanche Biron, Yvonne Bergeron, Élise Nault, Albertine Benoît, M.-Louise Lupien, M.-Ange Tessier, Lia Tourigny, Justine Courchesne, Amanda Lemire, Berthe Houle, Maria Pepin.

Sans note—Mlles Alberta Guévin, Cécile Lépine, Léonie Tousignant, Rose-Ella Pratte.

COURS ÉLÉMENTAIRE ("B").—*Avec grande distinction:* Mlles Geneviève Gaudet, Maria Houle, Antoinette Côté, Blanche Dubois, Germaine Proulx.

Avec distinction—Mlles Marie-Louise Bourque, M.-Eustelle Monfette, M.-Anne Côté, Yvonne Larivière, Marg.-Marie Rousseau, Louisa Poisson, Léda Coulombe, Blanche Vanasse, Antoinette Morin, Laura Leblanc, Évangéline Champagne.

Sans note—Mlles Rose-Alma Guévremont, Maria Leblanc, Alina Provencher.

Élèves-Institutrices Diplômées en Anglais, 35:

COURS ACADÉMIQUE.—*Avec grande distinction:* Mlles Amabilis Cloutier, Éva Duguay, Émérentienne Vachon.

Avec distinction—Mlles M.-Louise Després, Adéliska Robert.

COURS MODÈLE.—*Avec grande distinction:* Mlles Rachel Beauchemin, Julie-Anna Parenteau, Marie-Anna Asselin, Cécile Després, Juliet Timmons, Florence Geoffrion.

Avec distinction—Mlles Dora Bisson, Laura Guillemette, Émilia Lupien, Émilienne Désilete.

Sans note—Mlle Cécile Blanchette.

COURS ÉLÉMENTAIRE.—*Avec grande distinction:* Mlles Annette Cauchon, Yvonne Bisson, Alice Tremblay, Yvonne Doyon, Cécile Morin.

Avec distinction—Mlle Claire Therrien, J.-Mélania Charest, Emma Vincent, Louise Baron, Lucina Barabé, Maria Leblanc, Juliette Désiletes, Amanda Lemire, Marie-Jeanne Morin, Alexina Richard, Eugénie Grégoire, Éva Péloquin, Judith Pinard.

Sans note—Mlle Alice Morissette.

ÉCOLE NORMALE DE SAINT-HYACINTHE

COURS ACADÉMIQUE.—*Avec grande distinction:* Mlles Marie-Anne Noël, Marthe Allard, Bernadette Lussier.

Avec distinction—Mlles Élizabéth Beaudry, M.-Louise Chaput, Angéline Lussier, Irène Beaugard, M.-Élisa Chaput.

COURS MODÈLE.—*Avec grande distinction:* Mlles Graziella Piché, Berthe Rathé, Présentine Lefebvre, Praxède Marin, Antoinette Morel.

Avec distinction—Mlles Georgianna Desranleau, Berthe Péloquin, Berthe Desmarais, Antonia Duval, Angéline Morin, Ubaldine Duclos, Diana Côté, Bertha Blanchard, Marguerite Beaugard, Joséphine Côté, Jeanne Duquette, Albina Rajotte, Clara Larochele.

Sans note—Mlles Ernestine Choquette, Emma Paradis.

COURS ÉLÉMENTAIRE.—*Avec grande distinction:* Mlles Rose-Anne O'Bready.

Avec distinction—Mlles Rose-Berthe Chagnon, Alméda Choquette, Berthe Chagnon, Maria Janelle, Anna Dubreuil, Bernadette Dufresne, Émélie Ducharme, Yvonne Aubin, Béatrice Huot, Cédulie Rondeau, Lucianna Fay, Hélène Lafamme, Béatrice Leduc, Berthe Ducharme, Alexandrine Lussier, Fabiola Chabot, Berthe Bienvenu, Aline Richard, Germaine Senay, Maria Doyon, Marie-Louise Rondeau, Antonia Brasseur, Annette Larivière, Germaine Dodier, Béatrice Deslandes, M.-Louise Mercier, Colombe Blanchette, Georgianna Gaucher, Germaine Chagnon, Rose-de-Lima Dubuc, Rosa Phaneuf, Virginia Lavigne.

Sans note—Mlles Roberte Chagnon, Oliva Choquette, M.-Rose Courchesne, Marie-Anne Blanchard, Alida Phaneuf.

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

SESSION DE JUIN 1915

Cette année 2,534 aspirants et aspirantes ont été admis à subir des examens.

Ces candidats se répartissent comme suit:

251 pour le diplôme d'école primaire supérieure (académique);

1,079 pour le diplôme d'école primaire intermédiaire (modèle);

1,204 pour le diplôme d'école primaire élémentaire.

1,960 ont passé leurs examens avec succès, savoir:

845 pour le diplôme d'école primaire élémentaire,

926 pour le diplôme d'école primaire intermédiaire,

189 pour le diplôme d'école primaire supérieure.

De ce nombre étaient des reprises, c'est-à-dire des candidats qui, l'année précédente, avaient échoué sur une ou plusieurs matières.

574 n'ont pas réussi, savoir:

359 pour le brevet d'école élémentaire,

153 pour le brevet d'école intermédiaire,

62 pour le brevet d'école supérieure (académique).

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées:

MATIÈRES	ÉLÉMENTAIRE	MODÈLE	ACADÉMIQUE
Prières et catéchisme.....	Très bien.....	Très bien.....	Bien.....
Lecture française.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.....
Lecture latine.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Grammaire française et analyse.....	Très bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Dictée française.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.....
Écriture.....	Passable.....	Passable.....	Bien.....
Littérature (préceptes).....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Composition française.....	Bien.....	Bien.....	Assez bien.....
Histoire Sainte.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.....
Histoire du Canada.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Géographie.....	Faible.....	Passable.....	Bien.....
Instruction civique.....	Passable.....	Bien.....	Bien.....
Arithmétique.....	Assez bien.....	Très bien.....	Bien.....
Calcul mental.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Toisé.....	Très bien.....	Bien.....
Comptabilité.....	Passable.....	Très bien.....	Très bien.....
Pédagogie.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Agriculture.....	Très bien.....	Bien.....	Bien.....
Connaissances scientifiques usuelles.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Hygiène.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Bienséances.....	Très bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Dessin.....	Bien.....	Très bien.....	Assez bien.....
Histoire de France.....	Bien.....	Bien.....
Histoire d'Angleterre.....	Bien.....	Bien.....
Histoire des États-Unis.....	Bien.....
Histoire ancienne et romaine.....	Bien.....
Histoire de l'Église.....	Bien.....
Algèbre.....	Bien.....
Physique.....	Bien.....
Cosmographie.....	Bien.....

LANGUE ANGLAISE

Grammaire anglaise.....	Passable.....	Faible.....	Très faible.....
Dictée anglaise.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Composition anglaise.....	Très bien.....	Très bien.....	Bien.....
Littérature anglaise.....	Faible.....	Bien.....	Faible.....

ANGLAIS POUR LES CANDIDATS DONT LA LANGUE MATERNELLE EST LE FRANÇAIS

Grammaire anglaise.....	Assez bien.....	Faible.....	Mal.....
Dictée anglaise.....	Assez bien.....	Bien.....	Bien.....
Composition anglaise.....	Très faible.....	Faible.....	Faible.....

Notes du Bureau

Le Bureau signale particulièrement à l'attention du personnel enseignant et aux aspirantes et aspirants, les matières suivantes: BREVET ÉLÉMENTAIRE: Écriture, Géographie, Instruction civique, Comptabilité.—BREVET INTERMÉDIAIRE: Écriture, Géographie.—BREVET SUPÉRIEUR: Dessin et composition française.

LANGUE ANGLAISE.—BREVET ÉLÉMENTAIRE: Composition anglaise pour les aspirants de langue française, Grammaire et Littérature pour les aspirants de langue anglaise.—BREVET INTERMÉDIAIRE: Grammaire anglaise; Composition pour les aspirants de langue française; Grammaire anglaise pour les aspirants de langue anglaise.—BREVET SUPÉRIEUR: Grammaire et Composition pour les aspirants de langue française; Grammaire et littérature anglaise pour les aspirants de langue anglaise.

Relativement à la composition française, prévenir de nouveau les aspirantes qu'elles doivent traiter le sujet donné.

Département de l'Instruction publique

N° 280 2-14

Québec, 13 août, 1915.

Monsieur le secrétaire-trésorier
de la commission scolaire,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu au Lieutenant-gouverneur en conseil, par arrêté en date du 11 juin, 1915, de sanctionner le règlement suivant adopté par la commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, conformément à l'article 3035 des S. R. P. Q., 1909, à sa session du 24 mai 1915:

"Attendu que les comptes du fonds de pension pour l'exercice financier pour l'année 1914-15 accusent un déficit de \$18,009.18, lequel déficit a été couvert par des allocations spéciales du gouvernement au montant de \$19,000.00. (5 Geo. V, ch. 36, s. 17);

Attendu que ce déficit va se répéter en augmentant;

Il est résolu: que la retenue faite en vertu de l'article 3012 des S. R. P. Q., 1909, sur le traitement de chaque fonctionnaire, ainsi que sur celui de toute personne laïque qui enseigne sans diplôme dans les écoles de commissaires ou de syndicats ou subventionnées par eux ou par le gouvernement, soit portée à 3%", avec l'amendement suivant:

"QUE LA RETENUE FAITE CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 3012 DES S. R. P. Q., 1909, SOIT PORTÉE A 2½% A COMPTER DU 1er JUILLET 1915."

Si votre commission scolaire désire se prévaloir des dispositions de l'article 3019 du Code scolaire, vous devrez donc faire une retenue de 2½% au lieu de 2% sur le salaire que vous paierez pour l'année 1915-16, et jusqu'à nouvel ordre, aux fonctionnaires laïques, diplômés ou non diplômés, qui enseignent dans les écoles sous son contrôle ou qu'elle subventionne.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LA BRUÈRE,
Surintendant.

MÉTHODOLOGIE

LA RÉDACTION À LA PETITE ÉCOLE

On préparera le devoir par une conversation, devant l'image, avec les élèves. Au moyen de questions dans le genre de celles qui suivent, on fera observer le sujet à l'enfant qui trouvera les réponses en appliquant son intelligence à comprendre ce qu'il a devant les yeux. Le tableau lui parlera et il l'entendra. Ses souvenirs personnels seront ravivés par la vue de cette scène et les idées naîtront, qui le rendront capable de faire un bon travail sur le sujet proposé. Le maître commence ainsi:

Maître:—Mes enfants, voici un joli tableau que nous allons étudier ensemble; il va vous *parler* si votre intelligence cherche à comprendre ce que voient vos yeux. Voyons, Georges, voulez-vous nous dire où se passe la scène?

Georges.—Monsieur, je pense que c'est dans la chambre à coucher des enfants.

M.—Oui; mais pourriez-vous dire si c'est le soir ou le matin?

Georges.—(*après avoir réfléchi*) Je crois que c'est plutôt le soir.

M.—Et qu'est-ce qui vous le fait croire.

Georges.—Monsieur, le lit n'est pas défait; si c'était le matin, au lever, le lit serait en désordre.

M.—Voilà qui est bien pensé. C'est très bien, mon Georges!.... Maintenant, Louis, pouvez-vous nous parler des personnes?

Louis.—Monsieur, il y en a trois: la mère et ses deux enfants.

M.—Voulez-vous choisir des noms pour les enfants?

Louis.—(*donne des noms*) On pourrait appeler le petit garçon Lucien et sa petite sœur, Juliette....

M.—C'est bon! va pour Lucien et Juliette. Que font-ils?

Louis.—Ils font leur prière du soir.



L'AVENUE DES BRAVES

Quartier Belvédère, Québec, ouverte en 1913 par la Commission des Champs de Batailles. Cette superbe avenue débouche sur le monument des Braves, qui rappelle la victoire de Lévis (avril 1760).

su
qu
bo
et
Ma
leu
tou
tou
pré
app
une
jou
été
Die
peu
Not
nos
tion
pou
se p
qui
Mar
pens
3

M.—Vous, André, pourriez-vous dire s'ils la font tout seuls ?

André.—Non, M. ; c'est leur maman qui la leur fait faire.

M.—Oui, et dans quelle posture sont-ils ?

André.—M., ils sont à genoux de chaque côté de la mère qui est assise sur le bord du lit.

M.—Ont-ils l'air de bien faire leur prière ?

André.—Oui, M., ils ont les mains jointes et les yeux baissés ; on voit qu'ils tâchent de bien penser à ce qu'ils disent.

M.—Quel sentiment croyez-vous qu'ils éprouvent ? Vous, François ?

François.—Monsieur, ils ont l'air d'avoir un grand respect pour le bon Dieu.

M.—Et qui leur a appris cela ?

François.—C'est leur maman.

M.—Vous avez raison. Voyez comme elle-même paraît recueillie et comme elle est attentive à ce que les enfants ne soient pas distraits. Maintenant croyez-vous que les enfants vont se coucher tout de suite après leur prière.

François.—Je le crois bien, M., car ils sont en costume de nuit.

M.—C'est cela, vous avez bien pensé. . . . Est-ce que l'on voit bien toute la chambre ?

François.—Non, M., on ne voit qu'un lit et encore pas tout entier.

M.—Et il n'est pas besoin de voir autre chose ; l'artiste a voulu mettre toute sa pensée, et porter notre attention, sur la beauté du tableau que présente à l'admiration, des enfants qui prient avec piété, comme leur apprend à le faire leur bonne maman.

A voir la bonne prière des enfants, pensez-vous qu'ils ont dû passer une bonne journée ?

François.—Je pense que ce sont deux bons enfants qui ont du bien jouer et aussi être bien obéissants dans toutes les petites choses qui leur ont été commandées.

M.—C'est très probable, car les enfants qui prient bien sont bénis de Dieu et sont généralement bons, malgré les petites imperfections qu'ils peuvent avoir.

Vous voyez que cette simple et belle image nous a dit bien des choses. Notre esprit a fait toutes sortes de questions en pensant à ce que voyaient nos yeux, et c'est ainsi que nous avons eu des idées. Avec cette préparation que nous venons de faire et le canevas que je vais vous donner, vous pourrez faire une bonne petite rédaction.

CANEVAS.—Comment s'est passée la journée ?—le lieu et le temps où se passe la scène ?—ce que font Lucien et Juliette ? leur tenue, le sentiment qui les anime ?—qui les aide et les inspire ?—ce qu'ils vont faire ensuite ? Marque d'affection à la mère, ce que sera pour eux la nuit.—Ce que vous pensez du tableau.

Certainement avec ce canevas, ou tout autre semblable, les élèves pourront faire une bonne rédaction, à peu près dans le genre de ce qui suit :

—La journée a été bonne et bien employée. Lucien et Juliette ont joué tout leur content, ils ont été bien gentils et presque parfaitement obéissants. C'est maintenant le soir, l'heure du repos, et les enfants, avec leur bonne maman, sont dans la chambre à coucher. La mère est assise sur le bord du lit de Juliette et les deux chéris sont agenouillés à ses côtés. Ils sont en costume de nuit et tout prêts à se mettre au lit, mais ils ne se coucheront pas sans avoir fait leur prière, pour remercier Dieu de la bonne journée qu'il leur a donnée et lui demander de les protéger durant leur sommeil. Leurs petites mains jointes, leurs yeux baissés, leur visage recueilli, tout montre leur piété, leur respect, leur reconnaissance envers le bon Père du ciel. La mère semble heureuse en contemplant ses deux enfants qu'elle tient réunis auprès d'elle et semble remercier Dieu dans son cœur maternel pour la joie qu'il lui donne de voir si pieux son petit Lucien et sa chère Juliette. Dans son tableau, l'artiste n'a pas mis autre chose que la pensée du charme touchant que l'on éprouve en voyant une mère inspirant la piété dans le cœur de ses chers enfants.

Nous donnons ci-dessus une suite de phrases telles que les enfants en pourront faire. Si les élèves arrivent à exprimer correctement les pensées que leur suggère l'observation de l'image, et si ces pensées sont exprimées avec ordre, ils auront fait un bon travail.

H. NANSOT,

Inspecteur d'écoles.

LEÇON D'ANGLAIS

D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

What is the trade of the man that you see in the picture? The trade of the man that I see in the picture is that of the blacksmith.

What trade does the man that you see in the picture follow? The man that I see in the picture follows the trade of the blacksmith.

What is the man that you see in the picture? He is a blacksmith.

Why do you say that he is a blacksmith? I say that he is a blacksmith because, of the way he is standing, of the thing before which he is standing, of his unbuttoned sleeveless shirt, of his black apron, of the hammer in his right-hand, of the blacksmith's pincers, holding a chain, one piece of which, heated to a white heat, is resting flat on the thing before him.

Your answer is very good, but what you call the "*thing before him*" and "*one piece*" are an anvil, and a link. The pointed part of the anvil is the *beak*, the *beakiron* or the *bickern*. Now give your answer once more making the proper changes. I say that he is a blacksmith because, of the way he is standing, of the anvil before which he is standing, of his unbuttoned, sleeveless shirt, of his black apron, of the hammer in his right-hand, of the blacksmith's pincers holding a chain, one link of which heated to a white heat, is resting on the anvil.

Is he a clean man? Yes he is a very clean man.

Are blacksmith's generally clean? No, they are not generally clean.

If they are not generally clean, what are they? They are generally black and dirty.

Is there anything which would make you think that he is not a real blacksmith? Yes, there is something which would make me think that he is not a real blacksmith.

What is it that would make you suppose him not a real blacksmith?

What would make me suppose him not a real blacksmith is that he is so clean, and that his apron does not cover his breast. Perhaps he is so clean because he uses *Ivory Soap*, but, I don't think that *Ivory Soap* will protect his chest against the sparks.

If he is not a real blacksmith what would you call him? If he is not a real blacksmith I don't know what I would call him.

As you don't know what to call him, if he is not a real blacksmith, I will have to tell you: he is acting the blacksmith, or he is a make-believe blacksmith, or an imitation blacksmith or an amateur blacksmith, or he is pretending to be a blacksmith, or he is personating a blacksmith.

Why are the lower part of his shirt, the lower part of his breast, the inside of his left arm, a part of his neck, and certain parts of his face lighter than the rest of the picture? They are lighter because of the reflection from the link which has been heated to a white heat.

If what you say is true how comes it that his apron which is the part of the picture nearest to the heated link is not whiter than all the rest? I don't know why it is not whiter than all the rest, wait a minute, perhaps it is because there is a defect in the picture.

No, you are wrong, there is no defect in the picture, think a little, and perhaps you will find the reason.

It is useless; I can't find the reason.

What is the color of the blacksmith's shirt? It is white, and now I know the cause of the apron being darker than the rest of the picture; the apron is black and it does not reflect the light like the rest of the picture, which is lighter in color.

How is a chain made? I don't know how it is made?

You know that it is made up of links? Yes, I know that a chain is made up of links.

You know what a link is? Yes, I know what a link is.

Since you know what a link is tell me what it is. I know what it is but I can't tell.

Why can't you tell? is it a secret? No it is not a secret, but, although I know well what it is I can't find the words to express it.

Do you know that you are making a liar of poor Boileau? No, I don't know that I am making a liar of "*poor Boileau*" as you say; in the first place I don't know any Boileau, rich or poor, and in second I don't see how I am making a liar of any one; who is "*poor Boileau*" and how am I making liar of the unhappy fellow.

Boileau has no right to the verb to be in the present tense; he is dead; he was a skilful versifier who lived in France in the days of Louis XIV; in Poetic Art, a book which he wrote, he says: "There is no need to look for words with which to express clearly what one understands perfectly, they present themselves unsought". Do you now see how you are making a liar of the great versifier? I see that I am contradicting him: If you contradict him, it is because you believe that what he says is not true; therefore he has made a false statement, therefore he is a liar, is he not? No, sir, I don't think that he is a liar: a liar is a person who makes a false statement knowing it to be false; now Boileau did not know that his statement was false; on the contrary, he was convinced of its truth; he did not tell a lie, he made a mistake.

You are very clever at making distinctions; perhaps Boileau did not make any mistake; may be you are making the mistake; may it not be that you don't really know what a link is since you can't say what it is? I am not making any mistake, I know perfectly well what a link is but the words to express what it is do not "come unsought".

As you are not able to say what a link is I will tell you: a link is a single ring or division of a chain. Do you understand? Yes, certainly, I understand and I understood perfectly; a link is a single ring or division of a chain.

How are links made? I don't know how they are made.

As you don't know, I will have to tell you: Links are made in the following manner: Several round bars of metal—iron, if the chain is to be an iron chain, steel, if a steel chain,—are cut into pieces of equal length; the bars are not cut perpendicularly to their length, but obliquely or diagonally, so that the pieces which are longer on one side than on the other have chisel or wedge-shaped ends; from each piece a link will be made; after the pieces have been raised to a white heat in a furnace, a blacksmith seizes one with a long-handled pincers, and holding it with the longer side on the anvil, he beats the ends until he has flattened, thinned, and lengthened them considerably; then he puts it back into the furnace and does the same to all the other pieces in succession. The first part in the forging of the links is now complete: once more seizing a piece in the furnace he bends it on the beak

or pointed part of the anvil; after he has bent and hammered it until it forms a ring with the flattened ends overlapping he puts it back into the furnace and repeats the operation on the other pieces. The second part in the forging of the links is now done. Once more he seizes the first piece, hangs it on the beak with the overlapping ends on top, and by a rapid succession of well directed blows beats them so tightly together that the eye cannot detect where they are joined; this operation is called welding. Having finished the first ring he throws it into a tub of water to cool it. The next step is a little more difficult using the pincers he seizes a second ring and passing one of the overlapping ends through the cold ring which he has just finished he welds the second ring; he continues welding the links till the chain is forged. *A chain is as strong as its weakest link.*

What is welding? Welding is a junction or joining of two pieces of iron or steel by hammering them when heated to a white heat.

What does this picture represent? It represents a blacksmith with bare arms and uncovered chest standing before an anvil. In his right-hand, which is uplifted, there is a hammer while his left grasps a pair of long-handled pincers, in the jaws of which a chain is held by a link which has been heated to a white heat. The blacksmith is welding the overlapping ends of the glowing link. This is done by a succession of vigorous blows of a hammer on the heated iron. The man's clean appearance, white shirt, uncovered chest and low cut apron show that he is only a make believe blacksmith. The picture is an advertisement of the Ivory Soap Company, who state that "There is no weak link in the chain of Ivory Soap accomplishment. It does well every thing that soap can do".

J. AHERN

Ma Préparation de Classe

ESQUISSES DE LEÇONS (*Cours élémentaire, 1er degré*)

HISTOIRE DU CANADA (1)

LÉVIS

Ce vaillant militaire est connu dans l'histoire sous le nom de *chevalier de Lévis*.

Il vint au Canada en qualité de commandant en second sous Montcalm. Lévis prit une part très active à la victoire de Carillon.

Après la chute de Québec, le brave chevalier continua vaillamment la lutte.

En 1760, il vengea la défaite des plaines d'Abraham en remportant une brillante victoire sur les Anglais dans la plaine de Sainte-Foye, et défendit ensuite pied à pied le pays contre les armées d'Amherst, de Johnson et de Murray. La valeur de Lévis ne sauva pas la Nouvelle-France. Les armées anglaises convergèrent à Montréal et le gouverneur Vaudreuil dut capituler(2).

Lévis brûla les drapeaux français au lieu de les remettre à Amherst, qui les exigeait. Il repassa en France, où il se distingua de nouveau par sa bravoure. Il devint maréchal de France en 1783 et mourut en 1787.

En 1763, la France, par le traité de Paris, céda définitivement le Canada à l'Angleterre.



LÉVIS

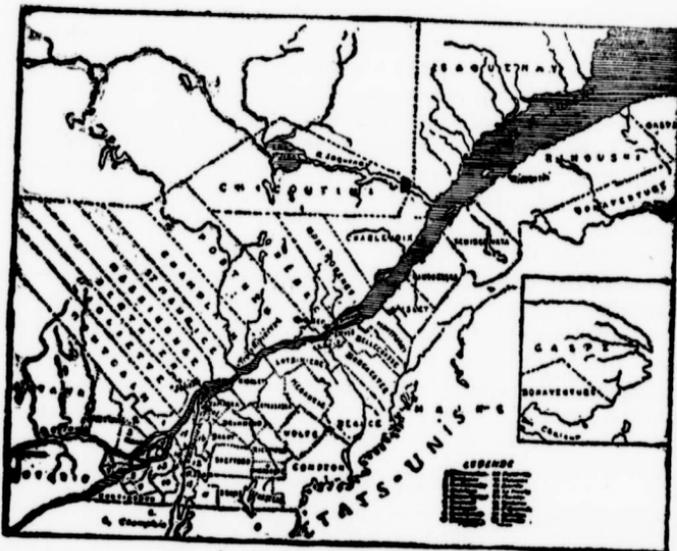
(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de mai 1915.

(2) Capitulation de Montréal, 1760.

QUESTIONNAIRE.—En quelle qualité Lévis vint-il au Canada?—Que fit Lévis après la chute de Québec?—Quelle victoire Lévis remporta-t-il en 1760?—La valeur de Lévis sauva-t-elle la Nouvelle-France?—Que fit Lévis après la capitulation de Montréal?—En quelle année la France céda-t-elle le Canada à l'Angleterre?

GÉOGRAPHIE

LA PROVINCE DE QUÉBEC



CARTE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

La province de Québec est bornée comme suit :

Au nord, par le détroit d'Hudson et la baie d'Ungava;

A l'est, par le Labrador et le golfe St-Laurent;

Au sud, elle touche le Nouveau-Brunswick, les Etats-Unis et la province d'Ontario;

A l'ouest, par la province d'Ontario, la baie James et la baie d'Hudson.

L'étendue de la province de Québec est de huit cent deux milles carrés, et sa population totale est de deux millions cinquante mille habitants, dont un million six cent cinquante mille appartiennent à la nationalité canadienne-française. La population catholique est de un million sept cent trente mille. Il y a encore douze mille sauvages dans notre province.

Deux grandes chaînes de montagnes parcourent la province de Québec :

Les Laurentides au nord du Saint-Laurent;

Les montagnes Vertes(1) au sud du même fleuve.

(1) Les montagnes Vertes sont une ramification des Alléghans, grandes chaînes de montagne dans les États-Unis.

Notre province possède de beaux lacs. Voici les principaux: Saint-Jean, Témiscamingue, Saint-Pierre, des Deux-Montagnes, Saint-Louis, Saint-François. Elle est arrosée par plusieurs fleuves et rivières: le fleuve Saint-Laurent, les rivières Ottawa, Saint-Maurice, Richelieu, Saguenay, etc.

La capitale de notre province est Québec. Les autres principales villes sont: Montréal, Trois-Rivières, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Valleyfield, Sorel, Lévis, Chicoutimi, Rimouski.

QUESTIONNAIRE.—Indiquez les bornes de la province de Québec?—Quelle est la population de la province de Québec?—Nommez les deux grandes chaînes de montagnes qui parcourent la province de Québec?—Indiquez: 1° Les principaux lacs de la province de Québec; 2° les principales rivières?—Nommez les neuf principales villes de la province?—Quelle est la capitale de la province de Québec?

LEÇON DE CHOSES

LES POISSONS

Le bon Dieu, mes petits amis, n'a pas seulement créé les animaux qui vivent sur la terre et ceux qui vivent dans l'air, mais, dans sa bonté pour l'homme, il a encore créé les poissons qui vivent dans l'eau.



HARENG

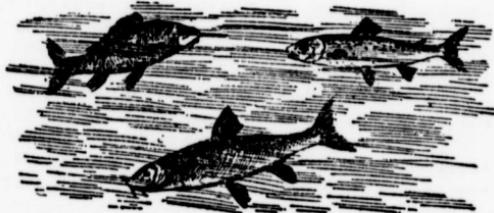
RAIE

MAQUEREAU

SOLE

MORUE

Certains poissons, tels que la truite, la carpe, le barbeau, l'anguille, le brochet, etc., habitent l'eau douce des ruisseaux et des rivières; d'autres, comme les morues, les harengs, les raies, les maquereaux, les soles vivent dans l'eau salée.



CARPE

BARBEAU

TRUITE

Le saumon habite la mer et remonte les fleuves et les rivières.

Les poissons fournissent à l'homme un aliment précieux.

ÉPELLATION ET COPIE.—Hareng—raie—maquereau—sole—morue—anguille—brochet—carpe—barbeau—truite—saumon—ruisseau—rivière—fleuve—mer.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

LA VIE CHRÉTIENNE (SUITE) (1)

IV.—ADAM ET ÈVE

LE CHRÉTIEN CROIT QUE NOS PREMIERS PARENTS
FURENT D'ABORD HEUREUX, PUIS MALHEU-
REUX, ET NOUS AUSSI PAR LEUR FAUTE.

Y a-t-il toujours eu des hommes sur la terre ?

Non, c'est Dieu qui a créé les hommes.

*Quels furent le premier homme et la première
femme ?*

Ce furent Adam et Ève.

Où Dieu les avait-il placés ?

Dans le paradis terrestre.

Y étaient-ils heureux ?

Oui, et rien ne leur manquait.

Y sont-ils toujours restés ?

Non. Ils désobéirent à Dieu qui les chassa
du paradis.

Furent-ils malheureux ensuite ?

Oh! oui, très malheureux: ils avaient mérité
la mort et l'enfer.

*Leur désobéissance nous a-t-elle fait du mal
à nous aussi ?*

Oui, elle nous a mérité comme à eux la mort
et l'enfer.

Qui a été préservé de ce malheureux sort ?

La Sainte-Vierge Marie, mère de Dieu.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de mai 1915.

LANGUE FRANÇAISE

Cours Élémentaire

II

DICTÉES

DES INFIRMITÉS

I

L'EAU

Parmi toutes les boissons, l'eau naturelle est la meilleure et la plus saine quand elle n'est pas prise en trop grande quantité, et quand elle n'est pas absorbée trop froide. On appelle eau potable celle qui est limpide, sans odeur et d'une saveur agréable. Il faut aussi qu'elle dissolve facilement le savon et qu'elle permette à la viande et aux légumes secs de cuire sans se durcir.

EXPLICATIONS.—*Eau naturelle*: on dit eau naturelle par opposition à eau artificielle. L'eau naturelle est celle que la terre et le ciel nous fournissent. L'eau artificielle est celle que l'on fabrique au moyen de préparations chimiques.—*Saine*: bonne pour la santé. Au masculin, *sain*.—*Il faut qu'elle dissolve le savon*: c'est-à-dire qu'elle fasse fondre.—*Qu'est-ce que le savon ?*—*Légumes*: plantes potagères qui servent à l'alimentation.

Certains gens ont des défauts corporels. Les uns sont contrefaits, les autres sont estropiés. On en rencontre qui sont bègues, ou parlent avec difficulté. On voit des myopes, des borgnes, de malheureux aveugles. Il y a également des sourds-muets. Mais les enfants bien élevés ne se moquent d'aucun infirme.

EXERCICES.—Que faut-il penser des enfants qui se moqueraient des infirmes?—Énumérer les principales infirmités connues.

—Expliquer les mots: *défauts corporels, contrefaits, estropiés, bègues, myopes, sourds-muets.*

—Quelle différence y a-t-il entre un *aveugle* et un *borgne*,—entre un *myope* et un *presbyte* ?

—Contraires de *corporel, contrefait, difficulté.*

RÉCITATION

LE BOURDON ET L'ABELLE

Viens donc avec les moucheron,
Disait le bourdon à l'abeille,

Au vieux jardinier dans l'oreille
Pour rire nous bourdonnerons.

Laisse un brave homme à son ouvrage,
Dit l'abeille; il soigne nos fleurs.
Les fainéants, aux travailleurs,
Devraient épargner leur tapage.

QUESTIONS.—Qu'est-ce qu'un bourdon ? Que proposait un bourdon à l'abeille ?—Que lui répondit l'abeille ?—Quelle est la moralité de cette fable ?

RÉDACTION

CE QUE JE DOIS À MA MÈRE

Depuis que je suis au monde, je vois à mes côtés un ange protecteur que je nomme ma mère. Elle, plus que tout autre, a pris soin de ma première enfance, ne comptant ni ses fatigues, ni son sommeil interrompu, ni l'assujettissement d'une surveillance incessante; c'est elle qui m'a appris à balbutier ma première prière, c'est sur ses genoux que j'ai épilé mes premières leçons. Que de fois je l'ai vue prolonger la veillée en travaillant pour moi ! Et lorsque j'ai été malade, quelle garde-malade attentive ! Avec quelle douce et patiente adresse elle a su me décider à prendre d'ennuyeux remèdes ! Avec quelle bonté persuasive, elle me reprend de mes défauts et m'excite à la vertu ! Aussi, je t'aime, ma mère et je serai bien heureuse le jour où je pourrai te rendre en soins respectueux tous ceux dont tu as entouré ma jeunesse.

QUESTIONNAIRE.—Quel nom de tendresse donnez-vous à votre mère ? Que fait-elle pour vous ? Énumérez quelques-uns de ses bienfaits. Pense-t-elle à ses enfants, travaille-t-elle souvent pour eux ? Comment se comporte-t-elle s'ils sont malades ? Qui les avertit de leurs défauts ? Quels sentiments doivent faire naître en vous tous les bienfaits de votre mère ? Que ferez-vous pour lui témoigner votre reconnaissance ?

CANEVAS.—Ma mère est un ange qui veille sur moi... Elle m'aime... elle me soigne... elle travaille pour moi... Son dévouement dans mes maladies... Sa sollicitude pour me corriger... Mon amour pour elle... Comment le lui prouverai-je... ?

Cours moyen

DICTÉES

I

LES OISEAUX VOYAGEURS

Au retour de la belle saison, lorsque les fleurs ouvrent leurs brillantes corolles, une voix inconnue rappelle chez nous les oiseaux voyageurs. Ils arrivent des pays lointains, ils traversent les océans et ils saluent la terre canadienne de leurs chansons joyeuses. Ils reconnaissent les vertes prairies où ils sont nés. La gentille fauvette retrouve son gros buisson d'aubépine, et le rossignol habite son épaisse feuillée. Lorsque viendra le triste automne, chacun nous quittera encore et reprendra la grande route des airs, qui le conduira dans des pays plus chauds.

EXPLICATIONS.—De quoi est-il question dans cette dictée ? (Il est question des oiseaux qui reviennent au printemps et qui nous quittent lorsque l'automne commence.)—Lorsque les fleurs ouvrent leurs brillantes corolles; exprimez la même pensée plus simplement. (Lorsque les fleurs s'ouvrent, lorsque les plantes fleurissent.)—Corolle: qu'est-ce que c'est ? (C'est la partie la plus jolie, la plus colorée de la fleur.)—Oiseaux voyageurs: Ceux qui quittent un pays, régulièrement chaque année, à la même saison, pour revenir l'année suivante toujours à la même époque. Il y a des oiseaux qui quittent le Canada quand il fait froid, comme les hirondelles.—Pays lointains: Ceux qui sont très éloignés de nous.—Vertes prairies: Pourquoi l'adjectif vertes convient-il à prairies ?—Feuillée: Une masse de feuillage.—Le triste automne: Pourquoi triste ? La grande route des airs: C'est une manière de parler, car, dans les airs, il n'y a pas et il ne peut y avoir de route tracée; mais les oiseaux s'y reconnaissent si bien qu'ils y circulent et s'y dirigent comme s'il y avait une route qu'ils reconnaîtraient.

GRAMMAIRE ET ORTHOGRAPHE.—Quel est le masculin de belle ? (épeler)—de brillante ?—d'incontinue ?—Quel est le féminin de voyageur ?—de lointain ? etc...—Trouvez quelques adjectifs dont la finale est comme celle de lointain (Urbain, africain, républicain, mondain, vilain, sain, certain, hautain, vain, etc...)—Trouvez des noms qui se terminent en ie comme

prairie (Argenterie, hôtellerie, galerie, infirmerie, laiterie, étourderie, bijouterie, etc. . .)— Trouvez des mots se terminant comme *feuillée* (Aiguillée, veillée, quenouillée) Dans ces mots les *ll* sont le son mouillé, c'est-à-dire à peu près semblable à celui de *yée*—*Airs*: Homonymes de ce mot: ère, haire, hère, aire

EXERCICES ÉCRITS:—1° Copier la dictée en soulignant les adjectifs; 2° copier la dictée en soulignant les noms; 3° choisir dans la dictée dix adjectifs que l'on placera dans dix phrases que l'on formera

ANALYSE GRAMMATICALE.—Les oiseaux saluent la terre canadienne de leurs chansons joyeuses. (Analyser seulement les articles, noms et adjectifs)

II

LE BLÉ

Le blé est une plante que l'homme a changée au point qu'elle n'existe nulle part à l'état de nature On voit bien qu'il a quelque rapport avec l'ivraie, avec les gramins et quelques autres herbes des prairies, mais on ignore à laquelle il faut le rapporter; et comme il se renouvelle tous les ans, comme servant de nourriture à l'homme, il est de toutes les plantes celle qu'il a le plus travaillée; il est aussi de toutes, celle dont la nature est le plus altérée L'homme peut donc, non seulement faire servir à ses besoins tous les individus de l'univers, mais, avec le temps, changer, modifier et perfectionner les espèces: c'est le plus beau droit qu'il ait sur la nature Avoir transformé une herbe stérile en blé est une espèce de création, dont cependant il ne doit pas s'enorgueillir, puisque ce n'est qu'à la sueur de son front et par les cultures répétées, qu'il peut tirer du sein de la terre ce pain, souvent si amer, qui fait sa subsistance

BUFFON

QUESTIONS—1 Dans la phrase: *On voit bien que, analysez ces quatre mots et expliquez l'origine du mot on*

2 Quelle est la fonction du mot *ans* dans la phrase: *il se renouvelle tous les ans.*

3. Indiquez les dérivés de *an*.

4. Quel est le sujet de la phrase: *avoir transformé une herbe stérile en blé est une espèce de création.*

RÉDACTION

SUJET À TRAITER

Ernest s'est moqué d'un vieillard; son ami Louis plus âgé que lui, lui écrivit pour le ramener à de meilleurs sentiments.

PLAN—Rappel de ce qui s'est passé—Reproches.—Respect dû aux vieillards.—Plus tard tu deviendras vieux.

SUJET TRAITÉ

Mon cher Ernest,

Tu as rencontré, paraît-il, ces jours derniers, un pauvre vieillard qui te priait de lui indiquer son chemin. Au lieu de lui rendre le service qu'il te demandait, tu lui as ri au nez et tu t'es moqué de lui.

Je n'aurais jamais cru cela de toi et je suis persuadé que tu as plutôt agi par étourderie que par méchanceté. Tu n'as pas réfléchi à ce que tu faisais. Tu sais cependant que nous devons respecter les vieillards. Ils ont plus d'expérience que nous; ils ont traversé bien des épreuves et leurs infirmités leur donnent encore des droits à nos égards. Leur vue doit nous rappeler un grand parent dont nous vénérions les cheveux blancs, et que nous entourons de prévenances et d'affection.

Et puis tu deviendras vieux à ton tour, s'il plaît à Dieu Seras-tu satisfait alors si les enfants t'insultent et se moquent de toi, en un mot s'ils se conduisent comme tu viens de le faire?

Que cette maxime: "Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit", soit toujours la règle de ta conduite A cette condition, je resterai ton ami.

LOUIS

Cours supérieur

DICTÉES

I

VIE MISÉRABLE DU SAUVAGE

Les écrivains qui ont voulu peindre l'Indien avec des couleurs brillantes et poétiques, nous

prouvent qu'ils ne l'ont jamais connu et surtout qu'ils ne l'ont jamais fréquenté. Chez le *sauvage*, tout est répugnant pour l'homme civilisé. Il est vrai que le *sauvage* né au désert, ne sent pas comme nous tout ce que son genre de vie a de pénible. Habitué dès son enfance aux misères et aux fatigues de cette *vie nomade*, élevé dans la malpropreté des loges et des camps, n'ayant aucune connaissance du confort de la vie civilisée, il reste sans point de comparaison pour mesurer le malheur de sa triste existence; aussi, il ne déplore pas trop le sort que lui a fait la nature. Mais il en est autrement pour le missionnaire. Pour lui la *vie sauvage* sera toujours un *martyre*; *il ne se fera jamais à l'étroite tente* sous laquelle il s'abrite quand il s'arrête le soir; il aura toujours de la *répulsion* pour les *guenilles sales* dont le *sauvage* se couvre, pour la *vermine* qui le *dévore*, et pour la *nourriture nauséabonde* dont il sert ses repas. *S'il s'est rencontré* parfois des êtres abrutis par la débauche, qui se sont faits *sauvages* pour donner libre carrière à leurs passions, ils font exception; l'homme qui garde le sentiment de sa noblesse ne se fera jamais *sauvage*, et s'il *embrasse* ce genre de vie, ce ne sera que comme le missionnaire, par vertu et par héroïsme, pour gagner des âmes à Jésus-Christ.

L'ABBÉ J. DUGAS,
(Légendes du Nord-Ouest)

EXPLICATIONS ET EXERCICES—*écrivains*: donnez le féminin: Il n'y en a pas; on dirait: cette dame est un *écrivain* distingué —*peindre*: différence avec *peinturer*? le premier exprime le travail d'un artiste; le second signifie seulement enduire de peinture Faire conjuguer oralement quelques temps de ce verbe, ex: Je *peins*, nous *peignons*; je *peignais*, nous *peignions*; je *peignis*; je *peindrai*; *peignant*; *peint*; etc., rapprochements avec le verbe *peigner*.—*prouvent*: verbe *prouver*; donnez les dérivés: approuver, éprouver, réprover... , d'autres mots de la même famille? preuve, épreuve, approbation, réprobation, etc.—*nomade*: que signifie ce mot? qui erre sans cesse, qui n'a pas de résidence fixe. Le contraire? *sédentaire*: qui se tient ordinairement assis, par extension, qui habite sans cesse le même lieu, qui a une résidence fixe —*martyre*: écrit ainsi, ce mot, au masculin, désigne la souffrance, le tourment Quand il désigne celui qui souffre on écrit *martyr* au

masculin et *martyre* au féminin —*il ne se fera*: exprimez autrement: il ne s'habitue, il ne s'accoutumera... —*répulsion*: donnez le verbe: *repousser*. Des mots de la même famille? pous, pousser, impulsion, expulsion, expulser, etc.—*dont*: l'antécédent? *guenilles* (*desquelles* *guenilles*) compl. indir. de *se couvrir* —*nauséabonde*: qui donne des *nausées*, qui provoque le dégoût, l'envie de vomir —*s'il s'est rencontré*: faites disparaître l'impersonnel: si l'on a rencontré, si l'on a vu... —*embrasse*: expliquez le sens de ce mot, ici dans la phrase: choisit, adopte.

ANALYSE

“Les *écrivains* qui ont voulu peindre l'Indien avec des couleurs brillantes et poétiques, nous *prouvent* qu'ils ne l'ont jamais connu et surtout qu'ils ne l'ont jamais fréquenté.”

Il y a quatre propositions dont une *principale* et trois *complètes*.

PRINCIPALE: “Les *écrivains* nous *prouvent*.”

COMPL. DÉTERM: de *écrivains*: “qui ont voulu peindre l'Indien avec des couleurs brillantes et poétiques.”

1ère COMPL. DIRECTE de *prouvent*: “ils ne l'ont jamais connu.”

2e COMPL. DIRECTE de *prouvent*: “ils ne l'ont jamais fréquenté.”

REMARQUES

Nous: est le compl. indirect de *prouvent* (*prouvent* à nous)

qu' (que): est une conjonction qui rattache la complétive directe au verbe qu'elle complète (*de même pour la seconde complétive*)—*et*: conjonction qui unit les deux complétives directes de *prouvent*.

surtout: un adverbe qui modifie *prouvent*.
ne jamais: adverbe de négation: la 1ère fois modifie *ont connu*; la seconde fois, *ont rencontré*.

l' (le, lui, le *sauvage*) pronom personnel compl. direct (la 1ère fois) de *ont connu* (la seconde fois) de *ont rencontré*.

Nous croyons qu'après cela, il ne reste plus de difficulté pour l'analyse grammaticale.

II

LA MAGNIFICENCE DIVINE

La nature est le trône extérieur de la magni-

finance divine: l'homme qui la contemple, qui l'étudie, s'élève par degrés au trône intérieur de la toute-puissance. Fait pour adorer le créateur, il commande à toutes les créatures; vassal du ciel, roi de la terre, il l'anoblit, la peuple et l'enrichit; il établit entre les êtres vivants l'ordre, la subordination, l'harmonie; il embellit la nature même, il la cultive, l'étend et la polit, en élague le charbon et la ronce, y multiplie le raisin et la rose.

Voyez ces plages désertes, ces tristes contrées, où l'homme n'a jamais résidé, couvertes ou plutôt hérissées de bois épais et noirs dans toutes les parties élevées; des arbres sans écorce et sans cime, courbés, rompus, tombant de vétusté; d'autres gisant auprès des premiers, pour pourrir sur des monceaux déjà pourris, étouffent, ensevelissent les germes prêts à éclore. La nature, qui partout ailleurs brille par sa jeunesse, paraît ici dans la décrépitude; la terre, surchargée par le poids, surmontée par les débris de ces productions, n'offre au lieu d'une verdure florissante qu'un espace encombré, traversé de vieux arbres chargés de plantes parasites, de lichens, d'agarics, fruits impurs de la corruption. Dans toutes les parties basses, des eaux mortes et croupissantes, des terrains fangeux, qui sont inabordables et demeurent également inutiles aux habitants de la terre et des eaux; des marécages qui, couverts de plantes aquatiques et fétides, ne nourrissent que des insectes venimeux et servent de repaires aux animaux immondes.

BUFFON.

LECTURE ET RÉCITATION

JEANNE D'ARC

Qui t'inspira, jeune et faible bergère,
D'abandonner la houlette légère
Et les tissus commencés par ta main ?
Ta sainte ardeur n'a pas été trompée;

Mais quel pouvoir brise sous ton épée
Les cimiers d'or et les casques d'airain ?

L'aube du jour voit briller ton armure,
L'acier pesant couvre ta chevelure,
Et des combats tu cours braver le sort.
Qui t'inspira de quitter ton vieux père,
De préférer aux baisers de ta mère
L'horreur des camps, le carnage et la mort ?

C'est Dieu qui l'a voulu, c'est le Dieu des armées
Qui regarde en pitié les pleurs des malheureux :
C'est lui qui délivra nos tribus opprimées
Sous le poids d'un joug rigoureux :
C'est lui, c'est l'Éternel, c'est le Dieu des
[armées!

Honneur à ces hauts faits ! Guerriers, honneur à
[vous!
Chante, heureuse Orléans, les vengeurs de la
Chante ta délivrance ! [France!
Les assaillants nombreux sont tombés sous leurs
[coups.

Que sont-ils devenus, ces conquérants sauvages,
Devant le fer vainqueur qui combattait pour
Ce que devinrent des nuages [nous ?
D'insectes dévorants dans les airs rassemblés,
Quand un noir tourbillon, élané des montagnes,
Disperse en tournoyant ses bataillons ailés
Et fait pleuvoir sur nos campagnes
Leurs cadavres amoncelés.

Dieu conduisit deux ans ce merveilleux ouvrage
Il se plut à récompenser
Pour la France et ses rois son amour idolâtre;
Deux ans il la soutint sur ce brillant théâtre
Pour apprendre aux Anglais, qu'il voulait
[abaisser,

Que la France jamais ne périt tout entière,
Que son dernier vengeur fût-il dans la poussière,
Les femmes au besoin pourraient les en chasser.

CASIMIR DELAVIGNE

ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

AGRICULTURE

DICTÉE

LE TRAVAILLEUR DES CHAMPS

Le labourer est penché sur le sol, ce sol
nourricier que sa main féconde et d'où sortira,

avec l'aide de Dieu, la moisson de demain. Puis,
quand il redresse son front courbé par le travail,
il aperçoit tout autour de lui le grand ciel bleu
qui s'abaisse vers la terre et l'embrasse de toutes
parts.

O toi, que l'air vif frappe au visage, toi qui

as sur ta tête le ciel, et sous tes pieds la terre verdoyante, toi qui ne connais point les noirs ateliers des villes, toi dont l'oreille n'est point accoutumée au bruit étourdissant des machines, et dont le libre regard peut errer au loin sur la campagne, courage, paysan, laisse l'ouvrier des villes façonner le fer ou la pierre inertes; toi, c'est la terre que tu travailles, la terre vivante et féconde! Vois naître et grandir entre tes mains les gerbes élancées qui donneront le blé, ou les rouges grappes d'où coulera le vin; tire des inépuisables flancs de la terre notre pain de chaque jour.

C'est toi qui répands la vie dans l'humanité, c'est ton labeur qui soutient le labeur universel: travaille et ne te lasse point de nourrir le genre humain.

Rude est le labeur de la terre, mais fort est ton bras, et courageux est ton cœur.

En plein vent et en plein soleil, les bras nus, la poitrine dilatée par le grand air, tu t'es mis à ton travail: "A faible champ, fier laboureur!"

EXERCICES.—1° Expliquer les mots suivants: *féconde, être penché sur le sol, air vif, noirs ateliers, bruit étourdissant, libre regard, errer, façonner, pierre inerte, flancs inépuisables, humanité, labour, poitrine dilatée.*

2° Que signifie cette maxime: *A faible champ*

fier laboureur.

3° Justifier l'accord des verbes.

RÉCITATION

LES CHAMPS

Après vos sœurs et votre mère,
Enfant au cœur tendre et soumis,
Que la nature vous soit chère,
Les champs sont vos meilleurs amis.

L'air des champs donne avec largesse,
Comme un autre lait maternel;
Il fait croître en force, en sagesse,
L'enfant placé là par le ciel.

Aimez donc les bois, la fontaine,
L'étang bordé de longs roseaux,
Les petites fleurs, le grand chêne,
Tout peuplé de joyeux oiseaux.

C'est la voix du monde champêtre,
L'éclat des prés verts, du ciel bleu,
Qui vous feront mieux connaître,
Et chérir la bonté de Dieu.

DE LAPRADE

ENSEIGNEMENT ANTI-ALCOOLIQUE

PROBLÈMES

1. Un employé a reçu la paye de son mois, qui s'élève à 40 piastres. Il ne rapporte à sa femme que 18 piastres, car il a payé à l'hôtelier du coin la $\frac{1}{2}$ de ce qu'il lui devait pour dépenses de boisson personnelles et pour traites payées à ses amis, dans le mois de novembre, qui a 30 jours. Quelle est, à l'hôtel, la dépense journalière et annuelle de ce pauvre commis?

2. En combien d'années un alcoolique qui ne prend que 5 verres par jour, aura-t-il bu la valeur de 1,000 pains à 16 c.; de 500 lbs de bœuf à 9c.; de 1,000 lbs de lard à 10 c.; et de 200 poches de patates à 75 c. ? (C'est-à-dire la

nourriture de sa femme et de ses 4 enfants pour 2 ans).

Solution: $1000 \times 16 \text{ c.} = \$ 16.$

$500 \times 9 \text{ c.} = \$ 45.$

$1000 \times 10 \text{ c.} = \$100.$

$200 \times 75 \text{ c.} = \$150.$

Total. \$311.

5 verres à 5 c. = 25 c. par jour.

$\$311 \div 25 = 3$ années et 49 jours.

Quel homme éponge!

(Vacances du Jeune Tempérant,)

Par R. P. HUGOLIN.

ENSEIGNEMENT MENAGER

PROPRETÉ, ORDRE, ÉCONOMIE

Montrez que les trois principales qualités de la ménagère sont la propreté, l'ordre et l'économie. Vous devez, dès à présent, travailler à acquérir ces trois qualités.—Comment ?

DÉVELOPPEMENT

Notre maîtresse nous a dit et souvent répété que la première qualité de la ménagère, c'est la propreté. Elle doit être propre dans sa personne, dans sa tenue, de manière que cette propreté sur elle-même, prévienne en sa faveur et serve d'exemple à sa famille.

Toute la maison doit aussi être tenue dans un parfait état de propreté; les ustensiles de cuisine doivent briller, les meubles être luisants, les planchers être souvent lavés, etc.

La ménagère, soucieuse de cette propreté sur elle-même et sur son petit empire, sera inévitablement une femme d'ordre. Elle aura de l'ordre dans la distribution des instants de sa journée, et malgré la variété, la multiplicité de ses occupations, elle suffira à tout, rien ne restera en souffrance.

De l'ordre dans l'arrangement des choses. Chez elle, il y a une place pour chaque chose et chaque chose est à sa place. A-t-elle besoin d'un objet? Sans perte de temps en vaines recherches, elle y met la main dessus. Remarquez comme elle remet bien cet objet à sa place : *rien s'en être servi*. Chez elle, rien ne traîne, rien ne s'égaré, rien ne périt par

manque de soin. Non seulement elle a de l'ordre pour elle-même, mais elle fait prendre des habitudes d'ordre à tous ceux de la maison. Paul fait-il un accroc à sa blouse ou une chute dans la boue? Voyez son désespoir de causer de la peine à sa mère.

L'ordre et l'économie semblent ici inséparables. La ménagère qui a de l'ordre ordonne sagement ses dépenses et les proportionne à son revenu. Ses achats sont faits à propos et à bonne source. Ses repas sont bien ordonnés, bien combinés, mais jamais de ces tentations de vanité ou de gourmandise qui porteraient la dépense du jour au-dessus des recettes.

Le mobilier, le linge, les habits, si bien entretenus, font plus long usage. Et lorsqu'il faut faire une nouvelle acquisition, elle s'occupe plutôt des garanties de durée que de l'élégance de la forme. Ses fillettes, ses enfants ne sont pas richement tenus, mais simplement et avec goût. Un ménage où règnent ainsi la propreté, l'ordre, l'économie, est bientôt dans l'aisance. Avec des ressources médiocres, on se trouve assez riche pour secourir le pauvre et assister l'indigent.

Une jeune fille doit, de bonne heure, s'efforcer d'acquérir des qualités si précieuses, si nécessaires. Elle doit tenir ses mains, son visage dans un état continu de propreté. Sa tenue, ses habits, ses cahiers, doivent révéler l'ordre et le goût; à la vue de son lit, de sa chambre, de son trousseau, rangés avec soin, sa mère dira toute joyeuse: "Ma fille profite de mes leçons".

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES ORAUX

1. Une personne est née en 1884; en quelle année aura-t-elle 56 ans?
Rép. 1940.
2. Combien s'est-il écoulé de jours du 17 mars au 21 août de la même année? *Rép.* 157 jours.

3. Un jeune homme a 18 ans cette année, en quelle année est-il né?
Rép. 1897.

4. J'avais \$54.61; je fais pour \$45.36 d'achats. Combien me reste-t-il? *Rép.* \$9.25.

5. Un ouvrier gagne \$3 par jour; quel est son gain après 54 jours?
Rép. \$162.

6. Quel est le prix pour 16 chemises à \$0.53 chacune? *Rép.* \$8.48.

7. Combien aura-t-on de verges de ruban à 0.30 la verge pour \$2.10?
Rép. 7 verges.

8. J'ai acheté 6 volumes pour \$21; quel est le prix d'un volume?
Rép. \$3.50.

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Un ouvrage comprend 4 volumes: le premier a 723 pages, le second 629, le troisième 712 et le quatrième 806. Quel est le nombre total de pages de l'ouvrage?

Solution: $723 + 629 + 712 + 806 = 2870$ pages. *Rép.*

2. Dans un ménage on dépense \$186.80 pour la nourriture, \$57 pour le logement, \$73.80 pour l'habillement et \$89.60 en frais divers. Quelle somme dépense-t-on en tout?

Solution: $\$186.80 + \$57 + \$73.80 + \$89.60 = \$407.20$. *Rép.*

3. Un ouvrier présente un mémoire de \$317.20, sur lequel il reçoit un acompte de \$115. Combien lui est-il dû encore si l'on fait à son mémoire une réduction de \$23.60?

Solution: $\$317.20 - (\$115 + \$23.60) = \$317.20 - \$138.60 = \178.60 .

4. Une brebis et un agneau valent \$9.40. Quelle est la valeur de chaque animal, sachant que si l'agneau avait été vendu le même prix que la brebis, le prix de vente aurait été de \$14?

Solution: $\$14 \div 2 = \7 , le prix de la brebis. $\$9.40 - \$7 = \$2.40$, le prix de l'agneau. *Rép.*

5. Un tailleur a vendu pour \$9 un veston qui lui coûte \$5.40; pour \$2.30 un gilet qui lui coûte \$1.25 pour \$5 un pantalon qui lui coûte \$3.85. Combien gagne-t-il sur le tout?

Solution: Le total des recettes = \$9 + \$2.30 + \$5 = \$16.30. Le total des déboursés = \$5.40 + \$1.25 + \$3.85 = \$10.50.
 $\$16.30 - \$10.50 = \$5.80.$ *Rép.*

6. Combien y a-t-il de plumes dans 28 boîtes contenant chacune 12 douzaines de plumes ?

Solution: $12 \times 12 = 144$, nombre de plumes dans une boîte. $144 \times 28 = 4032$ plumes. *Rép.*

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Un mouton et un agneau coûtent ensemble \$9.80. Le prix de l'agneau est le $\frac{1}{6}$ du prix du mouton. Quel est le prix de chaque animal ?

Solution: Soit \$1 le prix du mouton; alors \$ $\frac{1}{6}$ le prix de l'agneau et \$ $1\frac{1}{6}$ le prix des deux animaux. Autant il y a de fois \$ $1\frac{1}{6}$ dans \$9.80, autant il y a de fois \$1 dans le prix du mouton et \$ $\frac{1}{6}$ dans le prix de l'agneau.

$\$9.80 \div 1\frac{1}{6} = \$9.80 \div \frac{7}{6} = \$9.80 \times \frac{6}{7} = \$1.40 \times 6 = \$8.40$, le prix du mouton. *Rép.*

$\$8.40 \times \frac{1}{6} = \1.40 , le prix de l'agneau. *Rép.*

Autrement: Soit \$6 le prix du mouton; alors \$1, le prix de l'agneau, et \$6 + \$1 = \$7, le prix des deux animaux.

\$6 sur \$7, ou les $\frac{6}{7}$ de toute la somme le prix du mouton.

\$1 sur \$7, ou le $\frac{1}{7}$ de toute la somme le prix de l'agneau.

$\frac{6}{7}$ de \$9.80 = $6 \times \$1.40 = \8.40 , le prix du mouton. *Rép.*

$\frac{1}{7}$ de \$9.80 = $1 \times \$1.40 = \1.40 , le prix de l'agneau. *Rép.*

2. Le périmètre d'un champ rectangulaire est de 490 verges; la largeur est les $\frac{2}{3}$ de la longueur. Quelles sont les dimensions du champ ?

Solution: $490 \div 2 = 245$, la somme de la longueur et de la largeur.

Soit 1 verge la longueur; alors $\frac{2}{3}$ de verge la largeur; 1 verge + $\frac{2}{3}$ de verge = $1\frac{2}{3}$ verge, la somme des deux dimensions.

$245 \div 1\frac{2}{3} = 245 \div \frac{5}{3} = 245 \times \frac{3}{5} = 35 \times 5 = 175$, verges de long. *Rép.*

$\frac{2}{3}$ de 175 = $2 \times 35 = 70$ verges de large. *Rép.*

Autrement: Soit 5 verges la longueur; alors 2 verges la largeur et 5 + 2 = 7 verges, la somme des deux dimensions.

5 verges sur 7 verges ou $\frac{5}{7}$ de toute la somme = la longueur.

2 verges sur 7 verges ou $\frac{2}{7}$ de toute la somme = la largeur.

$\frac{5}{7}$ de 245 = $5 \times 35 = 175$ verges, la longueur. *Rép.*

$\frac{2}{7}$ de 245 = $2 \times 35 = 70$ verges, la largeur. *Rép.*

3. Un seul département de France fournit en 1908 les $\frac{1}{10}$ de la production totale des fontes françaises, soit une quantité inférieure de 1194200 tonnes à cette production totale. Trouvez la valeur de ces fontes à \$13 la tonne.



376

LA PRIÈRE DU SOIR

$$\text{Solution: } \frac{7}{20} - \frac{13}{20} = \frac{7}{20}$$

$$\frac{7}{20} = 1194200.$$

$$\frac{13}{20} = \frac{1194200 \times 13}{7} \times 13 = 170600 \times 13 = 2217800 \text{ tonnes.}$$

$$\$13 \times 2217800 = \$28831400. \text{ Rép.}$$

4. Quand on réduit en morceaux un bloc de houille compacte, son volume augmente des $\frac{5}{8}$. Supposons qu'une verge cube de houille en morceaux pèse 1782 livres, on demande le volume d'un bloc de houille compacte qui pèse 1441 livres.

Solution: Une verge cube de houille en morceaux = le volume du bloc compact qui a été mis en morceaux plus les $\frac{5}{8}$ de ce bloc.

$$\text{Ainsi } \frac{5}{8} \text{ d'un bloc compact} + \frac{5}{8} \text{ de ce bloc} = \frac{1}{8} \text{ de ce bloc} = 1 \text{ v. cube.}$$

$$\frac{1}{8} \text{ de ce bloc} = \frac{1}{11} \text{ de v. cube}$$

$$\frac{5}{8} \text{ de ce bloc} = \frac{5}{11} \text{ de v. c.}$$

Ainsi le bloc qui a produit 1 verge cube de houille en morceaux, pesant 1782 livres avait pour volume primitif les $\frac{6}{11}$ d'une verge cube.

$$1782 \text{ livres} = \frac{6}{11} \text{ de verge cube.}$$

$$1441 \text{ livres} = ? \text{ de verge cube}$$

$$\left(\frac{6}{11} \div 1782\right) \times 1441 = \left(\frac{6}{11} \times 1441\right) \div 1782 = \frac{6}{11} \times \frac{1441}{1782} = \frac{131}{297} \text{ de verge cube. Rép.}$$

5. Un rentier consacre $\frac{2}{5}$ de son revenu à des œuvres charitables et $\frac{1}{10}$ à des dépenses personnelles. Il lui reste, à la fin de l'année \$780. Quel est son revenu ?

Solution: $\frac{2}{5} + \frac{1}{10} = \frac{4}{10} + \frac{1}{10} = \frac{5}{10} = \frac{1}{2}$, la fraction de son revenu qu'il a dépensée.

$$140 - 127 = 13 = \$780, \text{ ce qui lui reste.}$$

$$140 = 780 \times 140 = 60 \times 140 = \$8400. \text{ Rép.}$$

6. Une personne porte au marché un certain nombre d'œufs. Elle en vend les $\frac{3}{4}$ des $\frac{2}{3}$ pour \$3.60. Les œufs étant vendus \$0.03 la pièce, on demande le nombre d'œufs ?

Solution: $\frac{3}{4}$ des $\frac{2}{3}$ = $\frac{1}{2}$ de toute la quantité ?

$$\frac{3}{10} \text{ de toute la quantité} = \$3.60.$$

$$\frac{1}{10} \text{ de toute la quantité } \$3.60 \times \frac{1}{3} = \$1.20 \times 10 = \$12.$$

$$\$12.00 \div \$0.03 = 400 \text{ œufs. Rép.}$$

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, Etc.

1. A et B forment une société avec un capital total de \$8000. A doit recevoir \$1200 par année comme gérant. A la fin de l'année, le gain total, y compris les \$1200 de A est de \$3200. La part de gain de B est de \$1500. On demande le capital de A.

Solution: $\$3200 - \$1200 = \$2000$ le bénéfice

$\$2000 - \$1500 = \$500$, le bénéfice d'A.

Un bénéfice de $\$2000$ provient d'un capital de $\$8000$.

Un bénéfice de $\$500$ provient d'un capital de ?

$(\$8000 \div 2000) \times 500 = (8000 \times 500) \div 2000 = \2000 , le capital d'A. *Rép.*

2. A, B et C forment une société avec des parts égales de $\$4000$ chacune. Au bout de 4 mois A retire la moitié de son capital et au bout de 6 mois B retire les $\frac{3}{4}$ du sien. Le gain pour l'année est de $\$6000$. Quelle est le gain de C ?

Solution: $\$4000$ pendant 4 mois rapportent autant que $\$16000$ pendant 1 mois.

2000 pendant 8 mois rapportent autant que $\$16000$ pendant 1 mois.

Le capital d'A rapporte autant que, $(\$16000 + \$16000)$, $\$32000$ pendant 1 mois.

$\$4000$ pendant 6 mois rapportent autant que $\$24000$ pendant 1 mois.

$\$1000$ pendant 6 mois rapportent autant que $\$6000$ pendant 1 mois.

Le capital de B rapporte autant que, $(\$24000 + \$6000)$, $\$30000$ pendant 1 mois.

$\$4000$ pendant 12 mois rapportent autant que $\$48000$ pendant 1 mois.

$\$32000 + \$30000 + \$48000 = \110000 pendant 1 mois.

$\$110000$ rapportent $\$6000$.

48000 rapportent ?

$\frac{6000 \times 48000}{110000} = \frac{600 \times 48}{11} = \frac{28800}{11} = \2618.18 . *Rép.*

3. A vend un piano à B et gagne 15% du prix d'achat; à son tour B vend le piano à C et gagne 20% du prix d'achat. Si C a donné pour le piano $\$190$ de plus qu'A, combien ce dernier l'avait-il payé ?

Solution: Soit $\$1$ le prix payé par A, alors $\$1.15$, le prix payé par B et $\$1.15 \times 1.20 = \1.38 , le prix payé par C.

$\$1.38 - \$1 = \$0.38$, la différence les prix payés par A et C.

$\$190.00 \div 0.38 = \500 , le prix payé par A. *Rép.*

4. Un particulier acheta 240 moutons à $\$8$ par tête; une épidémie lui en fit perdre 5% ; quel prix, par tête, doit-il vendre les autres pour réaliser un bénéfice de 20% ?

Solution: $240 \times 0.05 = 12$ moutons.

$240 - 12 = 228$, les moutons qui lui restent.

$\$8 \times 240 = \1920 , somme qu'il avait payée.

$\$1920 \times 1.20 = \2304 somme qu'il doit vendre les moutons qui lui restent pour gagner 20% .

$\$2304 \div 228 = \$10.10\frac{1}{9}$, prix de vente par tête. *Rép.*

5. Un marchand commença le commerce avec un capital de \$6000. La 1^{ère} année il augmenta son capital de 75% de son gain qui fut de 12½% de sa mise. La 2^e année il augmenta son nouveau capital de 50% de son nouveau gain qui fut de 20% du capital qu'il avait au commencement de la 2^e année. La 3^e année son gain fut de 40% du capital qu'il avait au commencement de la 3^e année. On demande le gain de la 3^e année.

Solution: $\$6000 \times 0.12\frac{1}{2} \times 0.75 = \562.50 , somme ajoutée à son capital à la fin de la 1^{ère} année.

$\$6000 + \$562.50 = \$6562.50$ capital au commencement de la 2^e année.

$\$6562.50 \times 0.20 \times 0.50 = \656.25 , augmentation du capital à la fin de la 2^e année.

$\$6562.50 + \$656.25 = \$7218.75$, capital au commencement de la 3^e année.

$\$7218.75 \times 0.40 = \2887.50 , le gain de la 3^e année. *Rép.*

6. Un agent vend une consignation de coton à 4% de commission.

Avec la recette nette de la vente il achète, à 1½% de commission de la fonte pour le compte du consignateur; si sa commission totale est de \$220, pour quelle somme a-t-il vendue le coton.

Solution: Soit \$1, le prix de vente du coton, alors \$0.04 la commission et $\$1.00 - \$0.04 = \$0.96$ la recette nette.

$\$0.96 \div 1.015 = 0.94\frac{1}{2}\frac{8}{9}$ somme dépensée à acheter de la fonte.

$\$1.00 - 0.94\frac{1}{2}\frac{8}{9} = \$0.05\frac{8}{9}$, la commission sur les deux opérations.

$\$220.00 \div 0.05\frac{8}{9} = \4060 . Le prix de vente du coton. *Rép.*

ALGÈBRE

1. Trouvez la valeur de x et de y dans les équations suivantes:

$$x - 3y = a \dots\dots\dots (1)$$

$$x + 4y = b \dots\dots\dots (2)$$

Solution: Soustrayant (1) de (2) on a:

$$7y = b - a \dots\dots\dots (3)$$

$$y = \frac{b-a}{7} \text{ Rép.} \dots\dots\dots (4)$$

Multipliant (1) par 4 et (2) par 3 on a:

$$4x - 12y = 4a \dots\dots\dots (5)$$

$$3x + 12y = 3b \dots\dots\dots (6)$$

$$\text{Ajoutant (6) à (5) on a: } 7x = 4a + 3b \dots\dots\dots (7)$$

$$\text{D'où } x = \frac{4a+3b}{7} \text{ Rép.} \dots\dots\dots (8)$$

2. Un bateau qui fait 12 milles à l'heure, sur un lac où il n'y a pas de courant, remonte une rivière pendant 7 heures et ne met que 5 heures pour revenir au point de départ. On demande la vitesse du courant de la rivière. (C'est une rivière qui n'a pas de marée).

Solution: Soit x la vitesse du courant. En remontant le courant retarde le bateau en descendant c'est le contraire la vitesse du bateau est augmentée de la vitesse du courant.

$$7(12 - x) = 5(12 + x)$$

$$84 - 7x = 60 + 5x.$$

$$\text{Transposant on a: } -7x - 5x = 60 - 84.$$

$$\text{Rassemblant: } -12x = -24.$$

$$\text{Multipliant par moins un: } 12x = 24$$

$$\text{D'où } x = \frac{24}{12} = 2 \text{ milles. } \textit{Rép.}$$

3. La somme de deux nombres est 41 et la somme de leurs carrés est 901. Quels sont les nombres ?

Soit x un des nombres; alors $41 - x$, l'autre nombre.

$$x^2 + (41 - x)^2 = 901.$$

$$x^2 + 1681 - 82x + x^2 = 901.$$

$$2x^2 - 82x = 901 - 1681 = -780.$$

Divisant par deux on a :

$$x^2 - 41x = -390.$$

Complétant le carré on a :

$$x^2 - 41x + \left(\frac{41}{2}\right)^2 = -390 + \frac{1681}{4} = -\frac{1560}{4} + \frac{1681}{4} = \frac{121}{4}.$$

Extrayant la racine on a :

$$x - \frac{41}{2} = \frac{11}{2} \text{ ou moins } \frac{11}{2}.$$

$$x = \frac{41}{2} + \frac{11}{2} = \frac{52}{2} = 26. \textit{ Rép.}$$

$$\text{Ou } x = \frac{41}{2} - \frac{11}{2} = \frac{30}{2} = 15. \textit{ Rép.}$$

$$\text{Et } 41 - x = 41 - 26 = 15. \textit{ Rép. ou } 41 - 15 = 26. \textit{ Rép.}$$

4. La différence entre les périmètres de deux champs carrés est de 64 verges et la différence entre leurs surfaces est de 1280 verges. On demande les côtés des carrés.

Solution: La différence entre les côtés = $\frac{64}{4} = 16$.

$(a + b)(a - b) = a^2 - b^2$. Ou la somme de deux nombres multipliée par leur différence égale la différence de leurs carrés.

Dans ce problème nous avons la différence des deux nombres, 16, et la différence de leurs carrés, 1280, c'est-à-dire que nous avons un produit et un des facteurs de ce produit.

$$1280 \div 16 = 80, \text{ l'autre facteur, la somme des deux côtés.}$$

Il y a deux nombres dont la somme est 80 et la différence 16, quels sont les nombres ?

$$80 + 16 = 96.$$

$$96 \div 2 = 48, \text{ le côté du grand carré. } \textit{ Rép.}$$

$$80 - 16 = 64.$$

$$64 \div 2 = 32, \text{ le côté du petit carré. } \textit{ Rép.}$$

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1. La base d'un rectangle a 26 pieds et la hauteur 24 pieds; quelle en est la diagonale ?

$$\text{Solution: } 26^2 + 24^2 = 676 + 576 = 1252.$$

La racine carrée de 1252 = 35.384 pieds. *Rép.*

2. On a deux carrés. Le côté de l'un est égal à la diagonale de l'autre. Quel est le rapport des surfaces de ces deux carrés ?

Solution: Soit 1 le côté du petit carré, alors la surface de ce carré égale $1^2 = 1$.

La diagonale de ce carré égale le côté du deuxième carré; mais la diagonale de ce carré est l'hypoténuse d'un triangle rectangle dont les deux autres côtés ont chacun 1 pour longueur.

$$1^2 + 1^2 = 2.$$

La diagonale égale la racine carrée de 2.

Ainsi le côté du deuxième carré égale la racine carrée de deux. La surface du deuxième carré égale le carré de la racine carrée de 2, c'est-à-dire 2.

La surface du premier carré égale 1 et celle du deuxième carré égale 2; donc le rapport des surfaces est de 1 à 2. *Rép.*

3. On fait un échange entre un terrain rectangulaire de 148.5 verges de long sur 96.2 verges de large et un terrain carré de même surface. Dites le côté de ce carré.

Solution: $148.5 \times 96.2 = 14285.7$ surface du rectangle et aussi surface du carré.

La racine carrée de 14285.7 = 119.52, le côté du carré. *Rép.*

4. On verse dans une cuve cubique de 1.78 verge de côté, 60 fois un seau cylindrique de 0.40 verge de diamètre sur .48 verge de hauteur. A quelle hauteur arrivera l'eau versée ?

Solution: $0.40^2 \times 0.7854 = 0.16 \times 0.7854 = 0.125664$, surface du fond du seau.

$$0.125664 \times 0.48 = 0.06031872, \text{ volume du seau.}$$

$0.06031872 \times 60 = 3,6191232$ ou 3.62 verges cubes, volume du contenu de 60 seaux.

$1.78^2 = 3.1684$ ou 3.17 verges carrées, surface du fond de la cuve cubique.

$3.62 \div 3.17 = 1.142$ verge de hauteur. *Rép.*

5. Une chaudière en fer est composé d'un cylindre, terminé à chaque extrémité par une demi-sphère de même rayon que la partie cylindrique, qui a 8 verges de longueur. La circonférence intérieure de la section droite du

cylindre est de 3.1416 verges. On demande la capacité de la chaudière en gallons. Dans 1 pied cube d'eau il y a 6.25 gallons.

Solution: $3.1416 \div 3.1416 = 1$ verge, diamètre du cylindre.

$1^2 \times 0.7854 = 0.7854$ verge carrée surface de la section ou coupe du cylindre.

$0.7854 \times 3 = 2.3562$ volume de la partie cylindrique.

$1^3 \times 0.5236 = 0.5236$ verge cube, volume de la somme des hémisphères.

$2.3562 + 0.5236 = 2.8798$ verges cubes, volume total de la chaudière.

$2.8798 \times 27 = 77.7546$ pieds cubes.

$77.7546 \times 6.25 = 485.965$ gallons. *Rép.*

6. Une prairie de forme triangulaire ayant 96 verges de base sur 72 verges de hauteur est échangée contre un champ rectangulaire de 48 verges de hauteur. Quelle est la longueur de ce champ ?

Solution: $(96 \times 72) \div 2 = 3456$ surface du triangle et aussi du rectangle.

$3456 \div 48 = 72$ verges. *Rép.*

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Le chant à l'Ecole

En ces jours où nos braves soldats luttent avec les "Alliés" pour la défense du droit contre la brutalité, il est tout naturel que nous fassions chanter à nos enfants un chant d'enthousiasme militaire.

Il faudra, comme toujours, faire lire les couplets et s'assurer avant tout que le sens en est compris. Il n'y a rien de bien difficile; mais, si l'on veut que le chant soit bien rendu, il faut que les chanteurs se pénètrent des sentiments qui animent les vrais militaires: entrain, bravoure, espoir de vaincre, acceptation de la mort s'il le faut, tout pour le triomphe de la bonne cause de la justice et du droit.

L'air est facile et bien adapté aux paroles. On pourra chanter à deux parties, ou bien à l'unisson en prenant la note supérieure lorsqu'il y en a deux. Il est nécessaire de bien faire la *double-croche* qui donne de la vigueur et du mordant. Les quatre derniers vers se chantent deux fois, comme l'indique la reprise du milieu.

Si l'on chante à deux parties, il ne faut pas que la seconde étouffe la première qui doit dominer. Enfin on aura la meilleure chance de succès pour une bonne exécution, si les chanteurs sont un peu pénétrés d'ardeur guerrière et d'enthousiasme pour la victoire.

H. NANBOT,

Inspecteur d'écoles.

Chant matinal du guerrier

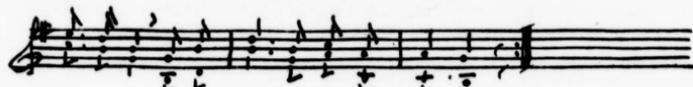
Avec entrain



1. Viens, aurore, telle aurore, luire au brave qui t'im-



ploire! Viens blanchir de tes purs rayons nos drapeaux que nous



déploys! Viens, aurore, telle aurore!

- 2 -

- 3 -

- 4 -

La trompette
Nous répète

Que c'est l'heure de la fête, Lequel même a ses charmes;
Bangeons-nous autour du drapeau

Et marchons au son fier et beau

Que répète
La trompette!

Sans alarmes,
Vite aux armes!

Au feu, je marche sans effroi,

Car ma mère a prié pour moi:
Sans alarmes,
Vite aux armes!

A la gloire!
A la gloire!
Courons en chantant victorie!
La patrie, à notre valeur,

A confié son vieil honneur;

A nous gloire
Et victorie!

La question scolaire dans Ontario

Nos lecteurs savent que la Législature d'Ontario a adopté une loi pour mettre en vigueur le fameux Règlement 17. D'après cette loi, une commission spéciale a été nommée pour administrer les écoles catholiques de la ville d'Ottawa, au lieu et place des commissaires d'écoles, élus par les contribuables. Cette loi est injuste et certainement inconstitutionnel. Voici comment l'honorable sénateur Landry, le devoué président de l'Association d'Éducation canadienne-française d'Ontario, définit la situation qui est faite à la minorité canadienne-française de la province voisine:

"LA SITUATION ACTUELLE ET LES DEVOIRS QU'ELLE IMPOSE"

La Législature de l'Ontario, à sa dernière session, a adopté un projet de loi intitulé: *Act respecting the Board of the Roman Catholic Separate Schools of Ottawa*.

Cette singulière pièce de législation contient quatre clauses.

La première affirme la légalité de la circulaire N° 17 et en impose les obligations aux écoles que cela concerne.

La deuxième clause trace au Bureau des Commissaires des écoles Séparées de la cité d'Ottawa les devoirs qui leur incombent en vertu de cette circulaire élevée à la dignité de loi de la province.

La troisième clause donne au Lieutenant-Gouverneur en Conseil le pouvoir de créer un nouveau bureau des commissaires de pas moins de trois ni de plus de sept membres en remplacement du bureau actuel, si ce dernier ne se soumet pas à la présente loi.

Enfin une quatrième et dernière clause rend les commissaires actuels responsables des conséquences de leur refus ou de leur négligence à obéir à la loi.

Pour éviter toute confusion possible, appelons *bâtardes* et cette étrange loi de la province de l'Ontario et la nouvelle commission qu'elle a engendrée.

Discutons maintenant la valeur des deux.

En 1863, fut adoptée par le 7^e Parlement du Canada (26 Vict.) une législation ayant pour titre: *Acte pour réintégrer les catholiques romains du Haut-Canada dans l'exercice de certains droits concernant les écoles séparées.*

Cette législation, née en 1863, était en pleine vigueur et opération et n'avait subi aucun amendement quand, en 1867, l'acte impérial (30 Vict. ch. 3) connu sous le nom de "L'acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867", nous donna la constitution qui régit encore aujourd'hui la Confédération canadienne.

Née d'une loi impériale, notre constitution demeure intangible et ne peut être amendée que par un autre acte édicté par la même autorité, celle du parlement britannique.

Or, la clause 93 de cette loi impériale, celle qui a rapport à l'éducation, statue comme suit:

"In an for each Province, the Legislature may exclusively make Laws in relation to Education, subject and according to the following Provisions:—

"(1) Nothing in such law shall prejudicially affect any right of privilege with respect to "denominational schools which any class of persons have by law in the province at the union.

"(2)

Voilà qui est bien clair. La constitution écrite qui nous régit donne aux législatures provinciales le pouvoir exclusif de faire des lois en matière d'éducation, mais à la condition expresse que ces lois ne contiennent rien qui puisse causer un préjudice quelconque aux droits et aux privilèges légaux dont jouissent les catholiques à l'époque d'entrée de leur province dans la Confédération.

En deux mots, droit exclusif aux provinces de légiférer en matière d'éducation, mais défense d'empiéter sur les droits et privilèges que les catholiques pouvaient avoir en vertu d'une loi existant lors de l'Union (1867).

Or, en 1867, les catholiques du Haut Canada, avaient en leur faveur une loi—26 Vict. cap. 5.—qui leur donnait certains droits et certains privilèges.

Et parmi ces droits et ces privilèges déclarés intangibles par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, se trouvait le droit d'élire eux-mêmes leurs commissaires d'écoles.

La loi que nous invoquons le dit en toutes lettres. Nous citons:

"2. Tout nombre de personnes, comprenant au moins cinq chefs de familles, étant propriétaires ou locataires, résidant dans les limites d'ancien arrondissement scolaire d'un township, village ou ville incorporée, ou dans les limites d'un quartier d'aucune cité ou ville, et étant catholiques romains, pourront convoquer une assemblée des personnes qui désireront établir une école séparée pour les catholiques romains de tel arrondissement scolaire ou quartier, pour l'élection des syndics pour l'administration d'icelle.

"3. La majorité des personnes présentes, étant propriétaires ou locataires et catholiques romains, pourra, à toute telle assemblée, procéder à l'élection de trois personnes résidentes dans les limites de tel arrondissement ou d'un arrondissement voisin, pour agir comme syndics pour l'administration de la dite école séparée.

"10. Les syndics des écoles séparées resteront respectivement en charges pendant la même période que les syndics des écoles communes; mais aucun syndic ne sera réélu sans son consentement, excepté après l'expiration de quatre ans après sa sortie de charge; pourvu toujours que, dans aucune cité ou ville divisée en quartiers il y aura pour chaque quartier deux syndics, chacun desquels après la première élection des syndics restera en charge pendant deux ans et jusqu'à

"l'élection de son successeur, et l'un de ces syndics se retirera, chaque année, à tour de rôle, le second mercredi de janvier" (26 Vict. cap. 5).

La loi des écoles séparées du Haut-Canada, en force lors de l'entrée de cette province dans la Confédération, décrète donc l'élection des syndics par les contribuables catholiques et détermine le temps et la durée de la charge de syndic.

Ce sont là autant de droits et de privilèges que la loi accorde aux catholiques du Haut-Canada.

Or ces droits et ces privilèges sont déclarés intangibles par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et la législature de l'Ontario ne peut rien édicter qui puisse porter un préjudice quelconque à ces mêmes droits et privilèges.

Par ignorance ou par fanatisme, la législature de l'Ontario a violemment heurté ces droits indisputables de la minorité catholique de cette province en prenant sur elle d'édicter une loi qui tue la commission des écoles séparées de la cité d'Ottawa pour lui substituer une commission bâtarde.

En remplaçant une commission issue du suffrage populaire catholique par une commission nouvelle de son cru la législature, c'est évident, cause un préjudice réel aux droits et privilèges que les catholiques d'Ottawa tiennent d'une loi qui était en force lorsque le Haut-Canada est entrée dans la Confédération.

Son acte est donc inconstitutionnel, sa législation sans valeur, et sa nouvelle commission mérite le nom de *bâtarde* que nous lui avons accolée.

S'il y a dans l'Ontario des juges ayant la moindre notion de la justice, qu'ils sont appelés à administrer, tout ce que fait aujourd'hui la commission bâtarde sera voué au plus complet insuccès.

Attendons l'ouverture des cours et quand devant elles sera plaidée l'inconstitutionnalité des actes que nous avons attaqués, nous obtiendrons enfin la justice à laquelle nous avons droit.

En attendant, nous refusons d'accepter et la législation inconstitutionnelle de la législature ontarienne et le produit rachitique qu'elle veut nous imposer.

Nous refusons péremptoirement de traiter avec la commission bâtarde née d'une telle illégalité et nous demandons à tous nos amis, et spécialement aux membres de la véritable commission, aux pères de familles, aux instituteurs et institutrices, de n'avoir aucun rapport quelconque avec ces représentants du fanatisme intolérant.

Ils peuvent peut-être aujourd'hui, sous le masque qui les cache et avec une autorité qu'ils n'ont pas, entrer dans les bureaux de la véritable commission en passant par la porte de derrière, s'emparer et détenir des clefs qui ne leur appartiennent pas, tenter d'engager de nouveaux instituteurs, bref, tromper le public et bernier les badauds, il leur manquera toujours une chose essentielle qu'ils ne peuvent pas avoir: la légalité. La commission est née bâtarde, bâtarde elle mourra. Comme commission, elle n'a aucun pouvoir, elle n'a pas même d'existence. Elle est simplement le produit de l'ignorance et du fanatisme, quelque chose d'informe que l'on repousse du pied et qui ne peut pas même vivre au soleil de nos libertés.

Notre devoir est de ne rien transiger avec elle, de repousser toute proposition qu'elle peut faire, bref, de l'ignorer complètement.

Nous demandons à tous nos amis de faire comme nous.

PHILIPPE LANDRY,

Président de l'Association d'Education canadienne-française de l'Ontario.

L'ÉCOLE

A vingt pieds du chemin, tout droit devant l'église,
Proprette, et tous les ans reblanchie à la chaux,
Notre maison d'école avait deux portes grises,
Et, jusque sur son toit balançant leurs rameaux,

Trois grands saules touffus y faisaient de l'ombrage.
 Au pied de la falaise où se bornait la cour,
 L'Etchemin déroulait, entre ses hauts rivages,
 Son écharpe d'argent aux gracieux contours . . .

Bref, l'école était gaie . . . autant qu'elle peut l'être:
 Pour un gamin l'école . . . est un peu la prison!
 Car laisser là le jeu pour apprendre ses lettres,
 Quitter pour quatre murs les larges horizons,
 Et les feuilles des fleurs pour les feuillets du livre,
 C'est dur! Et préférer au babil des oiseaux
 Le sons rudes des mots que du doigt il faut suivre,
 Et la leçon du maître au glouglou du ruisseau;
 Se lever grand matin, chaque jour, être à l'heure,
 Changer un peu de mère en changeant de foyer,
 Et, lorsque pris d'ennui le cœur éclate et pleure,
 Se sentir loin des siens, n'avoir pour essuyer
 Ses larmes que la main d'une femme étrangère
 Des braves penseraient que c'est là souffrir trop

—Que de pleurs ont mouillé les pages des grammaires!
 Chers petits écoliers, vous êtes des héros!

Mais l'école n'a pas que ces minutes sombres:
 Le bonheur—combien grand!—de savoir sa leçon,
 Dissipe en un clin d'œil les plus épaisses ombres,
 Et met de la clarté dans l'austère maison
 O le premier succès, et la première image!
 O l'accueillant regard du maître satisfait,
 Quand nous avons, un grand quart d'heure, été bien sages
 Et cette voix de Dieu qui nous dit: C'est bien fait!
 O la bonne visite—et combien paternelle!—
 De Monsieur le Curé, cet ami des enfants!
 Et les joyeux congés, et la fête si belle
 Des prix qu'à notre mère on portait, triomphants!

Le succès remporté grandit les âmes neuves,
 Et le cœur se dilate alors, plus valeureux,
 Aux souffles enivrants des fiertés qui l'émeuvent

Chers petits écoliers, que vous êtes heureux!

. . .

O maîtres dévoués, femmes au cœur de mère,
 Qui faites de l'école un foyer paternel,
 Dont l'exquise bonté nous rendait moins amères
 Nos immolations, nos chagrins moins cruels;

Vous qui saviez mêler aux conseils les caresses
 Pour former à la fois nos cœurs et nos cerveaux,
 Soyez bénis d'avoir usé votre tendresse
 A cet âpre travail: nous créer de nouveau!

L'enfant, eneor naïf, ignore les épreuves
Et les grandes pitiés qui font jaillir les pleurs;
Candide, il ne sait pas quelles larmes abreuvent
Vos dévouements féconds, humbles instituteurs.

Aux pourquoi de la vie il ne fait que sourire:
Qu'est pour lui le devoir? qu'est-ce que l'avenir?.....
Courageux, vous passez vos jours à le lui dire,
Sans qu'il puisse jamais, hélas! s'en souvenir.....

L'homme comme l'enfant, n'a guère la mémoire
De vos obscurs labeurs, de vos œuvres sans prix.....
Dieu les connaît: cela suffit, et votre gloire
N'est pas moins immortelle, ô maîtres incompris!

. . .

Enfants, pour les aider dans leur pénible tâche,
Aimes-les; faites-vous pour eux compatissants,
Et soyez-leur soumis: se révolter est lâche.
Voulez-vous être heureux? soyez obéissants!

Écoutez leur voix grave enseignant dans l'école:
Cette voix qui résonne à ce nouveau foyer,
C'est le prolongement de l'auguste parole
Qui vous avait appris à vous agenouiller!

Petits, vous grandirez, et votre enfance heureuse,
Fleur tendre et parfumée, hélas! se flétrira:
Que votre âme toujours se montre généreuse,
Et jamais votre cœur, enfants ne vieillira.

.....
Plusieurs qui m'ont instruit dorment au cimetière;
Mon école est tombée en débris vermoulus.....
Pour mes vieux maîtres morts j'offre à Dieu ma prière,
Et je pleure en rêvant aux murs qui ne sont plus.....

Saint-Tite-des-Caps.

ARTHUR LACASSE, ptre.

Statistiques

Tous les ans, dit *La Semaine Religieuse*, de Québec, la maison Kennedy, de New-York, publie l'*Official Catholic Directory*: La dernière édition vient de paraître et contient des statistiques intéressantes sur le mouvement catholique aux États-Unis.

Voici quelques chiffres qui en sont tirés:

Le nombre des catholiques, au cours de la dernière année, c'est accru de 913,827, ce qui porte le total de la population catholique américaine à 16,067,985.

Il y a en outre 8,156,624 fidèles disséminés dans les pays suivants qui relèvent du gouvernement américain: Alaska, les îles Guam, Hawaï, Porto-Rico, les Philippines, et la zone du Canal de Panama. Les éditeurs estiment de plus qu'une population catholique flottante de deux à trois

millions d'âmes n'est pas inscrite sur les listes des recensements paroissiaux d'où ils puisent leurs renseignements.

En feuilletant cet annuaire, on note qu'il y a aux États-Unis 18,568 prêtres dont 4,864 religieux, 14,651 édifices religieux, 82 séminaires avec un personnel de 7,062 étudiants, 230 collèges de garçons, 680 couvents, 5,403 écoles paroissiales, 1,429,859 élèves qui fréquentent ces écoles.

L'annuaire donne aussi une liste de vingt-cinq États dont la population catholique dépasse les 100,000. La voici :

New-York, 2,884,723; Pennsylvanie, 1,684,220; Illinois, 1,395,892; Ohio, 781,179; Louisiane, 585,000; Michigan, 582,500; Wisconsin, 578,195; New-Jersey, 565,000; Missouri, 470,000; Minnesota, 461,950; Connecticut, 438,483; Californie, 410,000; Texas, 313,000; Iowa, 277,095; Rhode-Island, 270,000; Maryland, 261,000; Indiana, 239,238; Kentucky, 166,070; New-Mexico, 140,573; Kansas, 130,700; New-Hampshire, 130,081; Maine, 124,400; Nebraska, 115,959; Colorado, 109,182.

Livres classiques autorisés

La librairie J.-A. Langlais & Fils offre en vente tous les livres classiques approuvés par le Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique. Voir l'annonce sur la couverture.

Une province modèle (1)

Un citoyen de Bridgeburg, Ontario, M. Garrett O'Connor, faisait, dernièrement, l'éloge de notre province, dans une lettre adressée au "*Globe*". Son appréciation sera d'autant mieux goûtée qu'elle part d'un homme parfaitement désintéressé et désireux de rendre justice à qui de droit :

"Votre article relatif à l'assistance scolaire à Montréal et à Toronto, disait-il, au directeur du grand journal ontarien, me rappelle les accusations qu'un ministre presbytérien, prêchant dans le comté de Bruce, lançait, il n'y a pas longtemps, contre la Province de Québec. Après avoir fait de minutieuses recherches, et comparé, à l'aide des rapports officiels, l'Ontario au Québec, au triple point de vue de la criminalité, de l'usage des boissons alcooliques et de l'assistance scolaire, j'ai constaté que, sous ces divers rapports, la province de Québec avait un record préférable au nôtre.

L'assistance moyenne, durant l'année 1913-1914, n'a été que de 63.78 pour cent dans nos écoles publiques, et de 65.99 pour cent dans nos écoles séparées, tandis que, dans la province de Québec, elle était de 75.25 pour cent dans les écoles catholiques et de 75.68 pour cent dans les écoles protestantes.

En consultant l'annuaire de 1913 publié par l'honorable M. Foster, j'ai découvert que le taux de la criminalité chez nos voisins n'était que de 10.2 par 10,000 habitants, tandis qu'il est de 23.4 pour cent chez nous.

Le travail que j'ai fait dans l'intérêt de la tempérance, m'a appris que le Québec est, de toutes les grandes provinces canadiennes, celle qui compte le plus de municipalités où la prohibition est en vigueur.

En face de l'évidence, et pour empêcher que la province de Québec soit calomniée inconsciemment ou autrement, je vous demande de mettre devant le public ontarien le beau record établi par la province modèle de Québec."

Est-il besoin d'exprimer toute la satisfaction que nous éprouvons en face d'un pareil témoignage qui fait honneur à la vérité et à la justice ? Si cet exemple se généralisait dans l'Ontario, une

(1) Reproduit de *La Presse*, du 15 juillet, 1915.

foule de difficultés, de malaises et d'animosités regrettables qui existent entre Français et Anglais du Canada disparaîtraient aussi vite que la neige sous un chaud soleil d'été. C'est en se montrant justes, l'une à l'égard de l'autre, que les deux grandes races qui président aux destinées du Dominion vivront dans la paix, dans l'estime réciproque et dans cette confiance mutuelle si nécessaire au développement matériel et moral de leur commune patrie.

Les récentes déclarations de M. O'Connor, feront à coup sûr, tomber bien des préjugés dans sa province. Les journaux ontariens qui ont publié tant de choses désagréables sur le compte des Canadiens français, ne pourront plus plaider ignorance et bonne foi, dans toute nouvelle tentative qu'ils feraient en vue de nous discréditer et de nous amoindrir.

C'est un ontarien bien renseigné qui a dit que notre province est un modèle qu'il convient d'imiter tout au moins dans les deux domaines de la moralité et de l'éducation.

Après nous avoir si longtemps traités d'ignorants et de gens aveuglément soumis à une hiérarchie arriérée et autoritaire, il est temps que nos compatriotes ontariens sachent que les écoles dirigées par le clergé catholique du Québec, sont plus fréquentées que leurs écoles publiques, et que l'enseignement donné dans nos maisons d'éducation est le plus fort stimulant qui soit contre la criminalité canadienne.

L'honorable P.-E. LeBlanc à l'École normale Jacques-Cartier

Le 20 juin dernier, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur a été l'objet d'une magnifique réception de la part de son Alma Mater, l'École normale Jacques-Cartier. Dans la prochaine livraison, nous publierons les adresses lues en cette circonstance, et la magistrale réponse du Lieutenant-Gouverneur.

Une page de Brunetière

Qui donc reproche à la religion d'être trop ennuyeuse ?

Ceux qui ne la pratiquent pas.

Qui donc reproche à l'Église de réclamer la foi pour ses dogmes révélés ?

Ceux qui croient aux pires journaux et souvent aux plus ridicules superstitions.

Qui donc reproche à l'Église de rabaisser l'homme ?

Ceux qui revendiquent le singe pour père, le hasard pour maître, le plaisir pour règle, le néant pour fin.

Qui donc reproche à l'Église d'être une religion d'argent ?

Ceux qui la dépouillent de ses biens avec le plus de cynisme.

Qui donc reproche à l'Église d'être intolérante ?

Ceux qui ne permettent à personne d'avoir une autre opinion que la leur.

Qui donc reproche à l'Église d'être l'ennemie des lumières ?

Ceux qui, au mépris de la liberté, ont fermé les écoles catholiques, par crainte de la concurrence.

Qui donc reproche à l'Église d'être l'ennemie du peuple ?

Ceux qui ne connaissent pas l'histoire et qui persécutent les œuvres charitables établies par la religion.

Qui donc déblatère avec le plus d'audace contre l'Église et ses enseignements ?

Ceux qui ne connaissent pas un mot de la religion ou que ses enseignements gênent.

Ne nous effrayons donc ni du nombre ni de l'acharnement de ceux qui nous attaquent, ou plutôt osons nous en féliciter. Ils savent ce qu'ils font, et que nous sommes ce qu'on appelle une force. Leur fureur ne procède que de ce qu'ils ne peuvent ni nous mépriser, ni nous dédaigner, ni surtout nous ignorer.

Nous nous imposons à eux, nous, notre ombre, nos doctrines, nos idées, les progrès qu'elles font tous les jours, la peur qu'ils ont de leur en voir faire davantage, notre confiance et nos espérances. Bien loin que ce soit leur colère, c'est leur indifférence qu'il faudrait redouter.

Née dans la persécution, grandie parmi les hérésies, consolidée par la controverse, ce serait, si l'Église n'avait plus d'adversaires, alors qu'il nous faudrait désespérer des promesses de son Fondateur.

Mais aussi longtemps que durera la lutte *Elle vivra!*

Petite revue

L'horrible guerre se continue. Depuis juin dernier, rien d'extraordinaire à signaler, sinon que les Russes reculent toujours devant les Allemands. Sa Sainteté Benoit XV a fait un nouvel appel en faveur de la paix. Souhaitons que la parole du Père commun soit enfin entendue. La France résiste admirablement: elle saura sans doute frapper ferme lorsque le moment sera venu.

Vers la mi-juin est décédé Sa Grandeur Monseigneur A. Langevin, archevêque de Saint-Boniface depuis plusieurs années. Cette mort a créé un grand deuil chez tout le peuple canadien-français. Feu Monseigneur Langevin fut tout à la fois un apôtre et un patriote. Il a mis tout son talent au service de la cause catholique française au Canada. Sa mémoire vivra longtemps et son nom passera à la postérité.

Le troisième congrès pédagogique de langue française a eu lieu en Acadie, à Petit-Ruisseau, N.B., en juin dernier.

Depuis la guerre, le nombre des représentants auprès du Vatican s'est accru. Les pays suivants sont actuellement représentés auprès du Pape.

L'Argentine, l'Autriche-Hongrie, la Bavière, la Belgique, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, Costa-Rica, Saint-Domingue, la Grande-Bretagne, la Hollande, le Pérou, la Prusse, la Russie, la Serbie et l'Espagne.

Le 20 août dernier était le premier anniversaire de la mort de Pie X, de sainte et glorieuse mémoire.

Des cours abrégés d'agriculture ont été donnés à l'Institut agricole d'Oka et à l'École d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière, aux inspecteurs d'écoles et aux instituteurs. Les inspecteurs d'écoles catholiques, presque au complet, ont suivi les cours de l'Institut de La Trappe (Oka). Plusieurs d'entre eux suivent ces cours pour la deuxième fois. Les inspecteurs, en étudiant spécialement l'agriculture au point de vue scolaire, se mettent en mesure de favoriser sérieusement l'enseignement de l'agriculture à l'école, particulièrement par le jardin scolaire.

MM. les inspecteurs ont profité de leur réunion à La Trappe pour procéder aux élections de leurs Associations. M. L.-P. Goulet a été élu président, M. J.-B. Primeau, vice-président, et M. J.-Edouard Boily, secrétaire.

Bulletin géographique

Origine des différentes populations au Canada.

Le bureau du recensement a récemment publié un bulletin qui donne la population de chaque nationalité constituant le peuple canadien, tel que constaté par le dernier recensement.

La population totale qui était de 7,206,643 en 1911, s'est accrue en 10 ans de 1,835,328, soit 24.16 pour cent. Il faut ajouter que cette augmentation provient pour une grande partie, de l'immigration, surtout lorsqu'il s'agit de l'élément de langue anglaise. Il n'est donc pas surprenant que les anglais viennent en premier lieu dans la liste des nationalités qui ont contribué à rendre notre peuple plus nombreux. Voici les chiffres de l'augmentation de 1901 à 1911:

Anglais.....	562,251
Français.....	405,519
Ecosais.....	197,726
Autrichiens.....	110,925
Allemands.....	82,819
Scandinaves.....	76,493
Irlandais.....	61,663
Juifs.....	59,550

Malgré cette immigration à flots continus d'éléments venant d'Angleterre, notre race n'a pas perdu pied, soutenue par la seule force de sa natalité. Et elle tient encore la tête parmi les diverses races qui composent notre population du Dominion. En effet, selon les chiffres du dernier recensement, les différents groupes s'alignent comme suit:

	1911	1901
Français.....	2,054,890	1,649,371
Anglais.....	1,823,150	1,260,899
Irlandais.....	1,050,384	988,721
Ecosais.....	997,880	800,154
Allemands.....	393,320	310,501

Comme on peut le constater, le groupe français est plus considérable; il représente 29 pour cent de la population. En 1901, nous formions 31 pour cent, mais cette perte est due au courant d'immigration de langue anglaise.

Par sa seule force d'expansion, la race canadienne-française, pendant la dernière décade, s'est accrue de 25 pour cent. Nous sommes aujourd'hui plus de deux millions; nous avons presque doublé le chiffre de notre population en 30 ans, puisque en 1881 nous n'étions que 1,298,929.

Notre château-fort, c'est la province de Québec, où sur une population totale de 2,050,000 notre élément compte pour 1,625,339, soit 80.18 pour cent. Nous sommes la majorité dans tous les comtés, à l'exception de Brome, Ste-Anne, Ste-Antoine de Montréal et Huntingdon.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ARRÊTÉS EN CONSEIL

(D'après la "Gazette Officielle" de Québec.)

DÉLIMITATIONS DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 14 mai 1915 à détaché de la municipalité scolaire de Chénier, dans le comté d'Arthabaska, la partie sud-est des lots Nos 921, 922 (contenant 52 acres), 924 (contenant 54 acres) du cadastre officiel de

la paroisse de Chénier, (canton Tingwick) et a annexé tout ce territoire à celle de Saint-Rémi-de-Tingwick, même comté.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 14 mai 1915, a détaché:

1. De la municipalité scolaire de Sutton, les lots Nos 603 à 695 inclusivement et de 1115 à 1180 inclusivement, du cadastre officiel du canton Sutton, dans le comté de Brome.

2. De la municipalité scolaire du canton Sutton, les lots Nos 422 à 526, 548 à 603, 840 à 899, 1220 à 1514, tous inclusivement du même cadastre, et a annexé tout ce territoire à la municipalité scolaire de Saint-André-de-Sutton.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 14 mai 1915, a détaché de la municipalité scolaire de Duhamel ouest, dans le comté de Témiscamingue, les lots Nos 62 et 63 du rang I du canton Duhamel, même comté, et les a annexés à celle de Guigues canton.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 19 mai courant, 1915, a détaché de la municipalité scolaire de Notre-Dame du Mont-Carmel, dans le comté de Champlain, les lots compris dans les limites suivantes: savoir: borné au nord, par le rang Saint-Louis nord, à l'est, par la paroisse de Saint-Théophile-du-Lac, à l'ouest, par la rivière Saint-Maurice, au nord par la rivière Saint-Maurice jusqu'au lot N° 916, et de là borné par la municipalité d'Almaville jusqu'au N° 921 et de là à la rivière Saint-Maurice, comprenant les fies Nos 1048, 1047, 1046, 1044, 1045, 1049, 283, 283a, comprenant les lots Nos 674 du rang Saint-Michel sud à 727, et du rang Saint-Michel nord les lots 780 à 729, du rang Saint-Mathieu sud les lots Nos 869 à 913, et Saint-Mathieu-nord, les lots Nos 951 à 921 et partie des lots 920, 919, 918, 917 et les lots Nos 916, 915, 914, le rang des Grès du N° 133 à 159 et partie des lots Nos 160, 161, 162, 163 et 164 et l'île aux Tourtes, formant une superficie de 1211 acres, tous ces numéros étant du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et a érigé tout ce territoire en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Almaville, paroisse".

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil par arrêté en date du 19 mai courant 1915, a détaché de la municipalité scolaire de Sainte-Blandine, dans le comté de Rimouski, les lots Nos 29 à 47 inclus du 5e rang du canton Macpès, et a formé de tout ce territoire une municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Narcisse".

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil par arrêté en date du 6 mai courant, 1915, a détaché les lots Nos 193, 194, 195, 196 et 197, 198 dans la municipalité des Mille-Iles de la municipalité scolaire des Mille-Iles No 2, et les a annexés pour les fins d'écoles protestantes, à la municipalité scolaire des Mille-Iles No 3,

tous situés dans le comté d'Argenteuil.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 2 juin 1915, a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Ours, paroisse, dans le comté de Richelieu, les lots Nos 208, 209, 212, 216, 219, 222 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Judes, aussi les lots du troisième rang Nos 430 à 452 du même cadastre de la paroisse de Saint-Ours, et les a annexés à celle de Saint-Bernard, comté de Saint-Hyaacinthe.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 2 juin 1915, a détaché de la municipalité scolaire de Causapsaal, dans le comté de Matane, les lots suivants, savoir: le rang 1 canton Causapsaal nord, les lots Nos 12 à 15 inclusivement du rang 1 canton Lepage; les lots A, B, C et 41 du rang 1 et le lot 41 du rang III canton Causapsaal sud; le rang A du canton Matalik et les lots Nos 1, 2 et 3 du rang A du canton Humqui et a formé de tout ce territoire une municipalité scolaire distincte sous le nom de "Causapsaal, village" l'autre partie devant être, à l'avenir, désignée sous le nom de "Causapsaal, paroisse".

NOMINATIONS

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 2 juin, 1915, a nommé M. l'abbé Georges David Jean, curé, président [des commissaires d'écoles pour la municipalité de Les-Étroits du Lac Long, dans le comté de Témiscouata.

CHANGEMENT DE NOM D'UNE MUNICIPALITÉ

Le LIEUTENANT GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 2 juin 1915, a changé le nom de la municipalité scolaire du canton Brassard en celui de Saint-Michel-des-Saints.

AUTORISATION POUR EMPRUNTER

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 2 juin courant 1915, a autorisé les commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-François-de-Sales, dans le comté du Lac Saint-Jean, à emprunter la somme de \$1,500.00 pour les fins et aux conditions mentionnées dans une résolution qu'ils ont adoptée le 18 avril 1915, en conformité avec les prescriptions des articles 2728a et 2728b de la loi 5 Geo. V, ch. 36, sec. 12.